

ÉVALUATION

Programmes d'appel
de projets en cinéma
2012



| | |
|--|---|
| Rédaction | Myriam Boivin-Villeneuve Conseillère en évaluation de programmes |
| Comité de direction de l'évaluation | Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine Jacques Laflamme , directeur (président) Direction de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle Myriam Boivin-Villeneuve , conseillère en évaluation de programmes Direction de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle Denis Casault , coordonnateur du programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes Direction de la coordination des programmes Béatrice Couillard , coordonnatrice du programme Aide aux projets – Appel de projets en cinéma d'auteur Direction générale des politiques de culture et de communications Danielle Dubé , directrice Direction de la coordination des programmes Louise Gingras , directrice Direction des médias et des télécommunications Hélène McGee , directrice Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec Marie-Michèle Tessier , responsable des secteurs du cinéma d'auteur et de l'éducation cinématographique des jeunes Direction régionale du Bas-Saint-Laurent SODEC Catherine Loumède , directrice générale Direction Cinéma et production télévisuelle CALQ Yvon Bergeron* , chargé de programme Direction des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de la littérature Alain Depocas* , chargé de programme Direction des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de la littérature |
| Collaboration | Nancy Lim , professionnelle Direction de la coordination des programmes |
| Supervision | Jacques Laflamme , directeur Direction de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle |
| Révision linguistique | France Galarneau |
| Graphisme | Chantal Audet , graphiste Direction des relations publiques |
| Production | Direction de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle 225, Grande Allée Est, 2 ^e étage, Bloc C Québec (Québec) G1R 5G5 Tél. 418 380-2362, poste 6362 |
| Date | Mars 2012 |

Culture,
Communications et
Condition féminine

Québec



* M. Depocas remplace M. Bergeron au comité de direction de l'évaluation depuis septembre 2011.

Dépôt légal 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-63563-5 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-63564-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2012

Avant-propos

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (ci-après appelé Ministère ou MCCCCF) accorde une grande importance à l'évaluation de ses programmes. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., chapitre A-6.01) en 2000, les ministères et organismes ont l'obligation de planifier (art. 8 et 9), de rendre des comptes (art. 24-29) et de gérer les dépenses en fonction des résultats attendus (art. 43). En mars 2010, le Secrétariat du Conseil du trésor rendait public le Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 – Dépenses publiques : des choix responsables. Ce document spécifie que « le gouvernement ne reconduira pas automatiquement les programmes venus à échéance. Leur renouvellement devra être justifié et sera soumis aux mêmes conditions que les nouvelles initiatives¹ ». Le gouvernement veut également améliorer l'efficacité et la productivité de l'État. Pour ce faire, il s'engage « dans une évaluation systématique de tous les programmes et de l'efficacité administrative [...]»². La réalisation de l'évaluation des programmes Appel de projets en éducation cinématographique et Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur s'inscrit dans le cycle d'évaluation des différents programmes du Ministère. Elle constitue également une condition à remplir pour le renouvellement des deux normes³.

La démarche d'évaluation des deux programmes en cinéma a débuté en février 2011 et a nécessité la collaboration de plusieurs unités administratives du Ministère, soit la Direction de la planification stratégique et de l'évaluation organisationnelle (DPSEO), la Direction de la coordination des programmes, la Direction générale des politiques de culture et de communications, la Direction des médias et des télécommunications, la Direction régionale de la Mauricie–Centre-du-Québec et la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent. Les représentantes et représentants de la Société de développement des entreprises culturelles et du Conseil des arts et des lettres du Québec ont également collaboré aux travaux. L'ensemble des directions régionales du Ministère a également pris part à la collecte de données. Par ailleurs, la DPSEO remercie toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ces deux évaluations de programmes.

¹ Secrétariat du Conseil du trésor, *Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 – Dépenses publiques : des choix responsables*. Gouvernement du Québec, 2010, p. 20.

² Ministère des Finances, *Budget 2010-2011 – Discours sur le budget*. Gouvernement du Québec, 2010, p. 14.

³ Une norme est un document approuvé par le Conseil du Trésor rassemblant l'ensemble des paramètres d'application des programmes de subvention des ministères (Définition tirée de : MCCCCF, *Évaluation – Programme Aide au fonctionnement pour les Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques*, 2010, Gouvernement du Québec, p. 8).

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Faits saillants | 7 |
| 1. Mise en contexte | 11 |
| 1.1. L'historique des programmes | 11 |
| 1.2. La création du CALQ et de la SODEC | 12 |
| 2. Le mandat d'évaluation..... | 13 |
| 2.1. La portée de l'évaluation | 13 |
| 2.2. Les objectifs de l'évaluation | 13 |
| 2.3. Les questions d'évaluation..... | 14 |
| 2.4. La méthodologie | 14 |
| 2.5. Les limites de la démarche..... | 15 |
| 3. Diffusion du cinéma d'auteur | 18 |
| 3.1. Le modèle logique du programme | 18 |
| 3.2. La gestion du programme est-elle adéquate sous sa forme actuelle? | 19 |
| 3.2.1. La répartition des ressources..... | 19 |
| 3.2.2. Les résultats directs du programme | 23 |
| 3.2.3. L'atteinte des objectifs du programme | 25 |
| 3.2.4. La qualité de la reddition de comptes | 27 |
| 3.2.5. La perception des organismes soutenus..... | 28 |
| 3.3. Les objectifs des programmes sont-ils toujours actuels?..... | 32 |
| 3.3.1. Les énoncés d'objectifs..... | 32 |
| 3.3.2. Le concept de « cinéma d'auteur » | 33 |
| 4. Éducation cinématographique des jeunes | 36 |
| 4.1. Le modèle logique du programme | 36 |
| 4.2. La gestion du programme est-elle adéquate sous sa forme actuelle? | 37 |
| 4.2.1. La répartition des ressources..... | 37 |
| 4.2.2. Les résultats directs du programme | 40 |
| 4.2.3. La qualité de la reddition de comptes | 43 |
| 4.2.4. La perception des organismes soutenus..... | 45 |
| 4.3. L'objectif du programme est-il toujours actuel?..... | 48 |
| 4.3.1. L'énoncé de l'objectif..... | 48 |
| 4.3.2. Le concept de « jeunes » | 49 |
| 5. La récurrence des projets dans les deux programmes | 52 |
| 6. La cohérence entre l'aide financière accordée par les programmes en cinéma, les autres programmes du Ministère et ceux de la SODEC et du CALQ | 55 |
| 6.1. Une comparaison des clientèles | 55 |
| 6.2. Des recoupements dans la structure des programmes du Ministère et des sociétés d'État | 60 |
| Conclusion | 62 |
| Bibliographie | 63 |



Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1. Les critères généraux et spécifiques du programme Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d’auteur..... | 20 |
| Tableau 2. Total en milliers de dollars de l’aide financière accordée en appel de projets en diffusion du cinéma d’auteur selon le type de région, d’organisme, de salle, d’activité ainsi que la communauté visée, de 2006-2007 à 2010-2011 | 24 |
| Tableau 3. Les dépenses admissibles au programme Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d’auteur | 29 |
| Tableau 4. Le nombre de jours ouvrables à chaque étape du cheminement des projets en diffusion du cinéma d’auteur en 2009-2010 | 31 |
| Tableau 5. Le nombre de projets soutenus annuellement par région administrative grâce au programme Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d’auteur | 33 |
| Tableau 6. Répartition initiale des ressources financières en milliers de dollars et en pourcentage par types de régions en 2003-2004 et en 2009-2010..... | 38 |
| Tableau 7. Total en milliers de dollars de l’aide accordée en appel de projets en éducation cinématographique des jeunes selon le type de région, d’organisme, la communauté visée ainsi que la fonction de l’aide, de 2006-2007 à 2010-2011..... | 40 |
| Tableau 8. Le nombre moyen de jours ouvrables à chaque étape du cheminement des projets en éducation cinématographique des jeunes de 2008-2009 à 2010-2011 | 47 |
| Tableau 9. Pourcentage de l’ensemble des projets retenus touchant les différents ordres d’enseignement en 2009-2010 et 2010-2011 | 50 |
| Tableau 10. Le total des organismes qui ont été soutenus par nombre de projets selon le programme, de 2006-2007 à 2010-2011 | 52 |
| Tableau 11. La récurrence du soutien financier accordé à des projets d’organismes grâce aux programmes en cinéma du Ministère, de 2006-2007 à 2010-2011 | 53 |
| Tableau 12. Nombre de diffuseurs pluridisciplinaires soutenus par le programme Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur et valeur de l'aide accordée par types de régions de 2006-2007 à 2010-2011..... | 56 |
| Tableau 13. Nombre de diffuseurs pluridisciplinaires soutenus par le programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes et valeur de l'aide accordée par types de régions de 2006-2007 à 2010-2011 | 56 |
| Tableau 14. Le nombre et le pourcentage de projets soutenus dans le secteur du cinéma et de l’audiovisuel par programme au MCCCCF de 2006-2007 à 2010-2011.. | 57 |
| Tableau 15. Le nombre d’années de soutien financier chez sept organismes par programme du MCCCCF, du CALQ et de la SODEC de 2006-2007 à 2010-2011..... | 59 |
| Tableau 16. Les dépenses admissibles aux programmes d’aide financière en cinéma du MCCCCF, du CALQ et de la SODEC | 61 |



Liste des figures

- Figure 1.** L'écart entre les montants demandés par les organismes retenus et les montants accordés grâce au programme Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur de 2008-2009 à 2010-2011, en milliers de dollars 22
- Figure 2.** Les points forts du programme Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur selon les organismes soutenus (en pourcentage)..... 29
- Figure 3.** Les points faibles du programme Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur selon les répondants au questionnaire destiné aux organismes soutenus (en pourcentage)..... 30
- Figure 4.** L'écart entre les montants demandés par les organismes retenus et les montants accordés grâce au programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes de 2006-2007 à 2010-2011, en milliers de dollars 39
- Figure 5.** Les points forts du programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes selon les organismes soutenus (en pourcentage)..... 45
- Figure 6.** Les points faibles du programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes selon les répondants au questionnaire destiné aux organismes soutenus (en pourcentage) 46



Liste des abréviations et des sigles

| | | |
|--------|---|---|
| ACPQ | – | Association des cinémas parallèles du Québec |
| BAnQ | – | Bibliothèque et Archives nationales du Québec |
| CALQ | – | Conseil des arts et des lettres du Québec |
| CT | – | Conseil du trésor |
| DCP | – | Direction de la coordination des programmes |
| DGPCC | – | Direction générale des politiques de culture et de communications |
| DMT | – | Direction des médias et des télécommunications |
| DPSEO | – | Direction de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle |
| DRBSL | – | Direction régionale du Bas-Saint-Laurent |
| DRMCQ | – | Direction régionale de la Mauricie–Centre-du-Québec |
| ETC | – | Équivalent temps complet |
| L.R.Q. | – | Lois refondues du Québec |
| MCCCF | – | Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine |
| MRC | – | Municipalité régionale de comté |
| OBNL | – | Organisme à but non lucratif |
| SGC | – | Société générale du cinéma |
| SODEC | – | Société de développement des entreprises culturelles |
| SOGIC | – | Société générale des industries culturelles |



Faits saillants

Le processus d'évaluation des programmes Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur et Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes a débuté en février 2011 et couvre la période allant de 2006-2007 à 2010-2011. Il est le résultat d'une démarche qui s'inscrit dans le cycle d'évaluation continue des différents programmes du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et répond à une exigence du Conseil du trésor (CT) qui demande la réalisation d'une évaluation avant d'autoriser la reconduction de la norme d'un programme. Le cadre d'évaluation adopté prévoyait que la démarche d'évaluation serait construite autour de deux critères, soit l'efficacité et l'efficience.

Les questions d'évaluation communes aux deux programmes sont :

1. La gestion des programmes est-elle adéquate sous sa forme actuelle?
 - i. *Efficacité*
 - Quel est l'écart entre les résultats attendus et les résultats obtenus?
 - Les critères d'admissibilité des programmes permettent-ils toujours de contribuer à l'atteinte des objectifs des deux normes?
 - ii. *Efficience*
 - Les ressources dédiées aux programmes sont-elles suffisantes?
 - Les formes de gestion adoptées sont-elles efficaces?
2. Les objectifs des programmes sont-ils toujours actuels?
3. Y a-t-il une cohérence entre l'aide financière accordée par ces programmes, celle d'autres programmes du Ministère et l'aide provenant de certains programmes gérés par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)?

La méthodologie de l'évaluation

Pour en arriver à documenter les questions formulées, une analyse documentaire a été effectuée à partir des données de gestion du Ministère ainsi que de celles de certains programmes similaires de la SODEC et du CALQ. Deux questionnaires ont été distribués par voie électronique aux organismes soutenus et au personnel professionnel des directions régionales qui travaille à la mise en œuvre des deux programmes. Un groupe de discussion a également été organisé avec le même personnel professionnel. Enfin, des échanges avec des représentantes et représentants de la SODEC et du CALQ ont permis d'éclaircir certains constats qui se dégageaient des analyses effectuées.

DIFFUSION DU CINÉMA D'AUTEUR

La gestion du programme est-elle adéquate sous sa forme actuelle?

Les principaux constats quant...

... à la répartition des ressources



- Le choix des projets qui seront soutenus financièrement est fait par un comité de sélection.
- Les nombreux critères d'évaluation généraux et spécifiques des projets ne sont pas définis et détaillés dans une grille d'analyse. Il est difficile de mesurer le respect de certains d'entre eux, surtout ceux portant sur les aspects innovateurs des projets et leur qualité.
- Le total des demandes d'aide financière est toujours supérieur à l'enveloppe annuelle du programme qui est demeurée la même au fil du temps.

... aux résultats directs du programme

- Au total, 2,5 M\$ ont été investis en diffusion du cinéma d'auteur de 2006-2007 à 2009-2010.
- La part la plus importante des subventions est accordée par la Direction régionale de Laval, de Lanaudière et des Laurentides avec des projets dont la valeur totalise 589,0 k\$ pour la période de l'évaluation, alors que la région de Montréal se démarque avec, à elle seule, 14 % de l'enveloppe totale du programme.
- Les frais d'administration des projets soutenus en 2009-2010 dépassent le plafond de 5 % dans 42 % des cas.

... à la reddition de comptes

- En 2009-2010, près de 61 % des organismes ont utilisé le gabarit suggéré par le MCCCFC pour faire leur reddition de comptes.
- Plusieurs questions sont absentes du gabarit proposé, ce qui ne permet pas de mesurer l'atteinte des objectifs du programme ni même de vérifier le respect des critères d'admissibilité.

... aux points forts et aux points faibles selon les organismes soutenus

- La régionalisation du programme (42,4 %) et la nature des dépenses admissibles (25,4 %) sont les deux principaux points forts observés.
- Le calendrier de gestion du programme ne concorde pas avec la réalité des organismes soutenus.
- L'aide accordée par le programme en diffusion du cinéma d'auteur, même si elle cible théoriquement des projets d'une durée limitée, sert souvent à soutenir la programmation courante et permanente des organismes.

Les objectifs du programme sont-ils toujours actuels?

Les principaux constats quant...

... aux énoncés des objectifs et au concept de « cinéma d'auteur »

- Les énoncés des objectifs du programme devraient être plus spécifiques afin d'en faciliter la mesure.
- Le programme du MCCCFC cible le « cinéma d'auteur », mais la norme ne définit pas ce concept.
- Le Ministère, le CALQ et la SODEC pourraient se concerter afin de déterminer ce qu'inclut la définition du concept de cinéma d'auteur, afin d'assurer une cohérence dans l'aide apportée aux organismes.



ÉDUCATION CINÉMATOGRAPHIQUE DES JEUNES

La gestion du programme est-elle adéquate sous sa forme actuelle?

Les principaux constats quant...

... à la répartition des ressources

- Au cours des dernières années, il est arrivé que des organismes formulent des demandes auprès de plus d'une direction régionale pour un même projet.
- La valeur totale des demandes retenues varie d'une année à l'autre, mais elle est toujours supérieure au budget du programme qui est demeuré le même depuis sa création.

... aux résultats directs du programme

- De 2006-2007 à 2010-2011, ce sont 788,2 k\$ qui ont été investis en éducation cinématographique des jeunes grâce au programme du Ministère.
- La région de Montréal a reçu, à elle seule, près du tiers du total de l'aide financière accordée grâce au programme.
- La formation (409,8 k\$) est la fonction principale de l'aide qui est donnée aux organismes, ce qui est en cohérence avec les effets recherchés par le programme.
- Il n'est pas possible de mesurer l'atteinte de l'objectif du programme parce que les données de suivi collectées ne sont pas valides.

... à la reddition de comptes

- Le gabarit proposé aux organismes par le Ministère est incomplet et non obligatoire, ce qui amène des disparités dans la nature de l'information disponible. Il n'est pas possible de traiter les données collectées.
- Les questions qui se trouvent dans le gabarit et la forme du document devraient être revues afin d'en faciliter l'utilisation et de s'assurer d'avoir les données nécessaires pour mesurer l'atteinte de l'objectif du programme de même que le respect des conditions spécifiques d'admissibilité.

... aux points forts et aux points faibles selon les organismes soutenus

- Les trois points forts du programme selon les organismes consultés (à 36,4 % chacun) sont la sensibilisation des jeunes au milieu et à la diversité des styles cinématographiques, la présence de spécialistes en cinéma dans les projets, de même que l'ouverture du programme à la diversité des projets élaborés.
- Le calendrier de gestion du programme (44,4 %) n'est pas adéquat pour les organismes qui soumettent des demandes d'aide financière en éducation cinématographique des jeunes puisqu'il ne correspond pas à leur période d'activité.
- La valeur peu élevée des subventions (22,2 %) et le soutien de projets de diffusion plutôt que de création (16,7 %) sont apparus comme des points faibles.

L'objectif du programme est-il toujours actuel ?

Les principaux constats quant...

... à l'énoncé de l'objectif et au concept de « jeunes »

- La formulation de l'objectif du programme devrait être revue pour faciliter la mesure des résultats obtenus en précisant qui est la population visée; par rapport à quoi doit



se mesurer l'augmentation de la fréquentation; et retirer le volet concertation de l'énoncé.

- Présentement les projets d'éducation cinématographique qui sont soutenus visent principalement les jeunes de l'enseignement primaire et secondaire, c'est donc dire ceux qui se situent entre 6 et 17 ans (avec une moyenne respective de 50,3 % et 67,7 %).

LES DEUX PROGRAMMES

La récurrence des projets dans les deux programmes

Les principaux constats :

- En diffusion du cinéma d'auteur, 43 organismes sur 54 ont reçu de l'aide financière pour deux projets ou plus, dont 20 chaque année. Du côté de l'éducation cinématographique des jeunes, près de la moitié des organismes ont été soutenus pour deux projets ou plus et 6 sur les cinq années.
- Les deux programmes d'appel de projets en cinéma ont été élaborés afin d'offrir une aide financière non récurrente.
- Chez près de 86 % des organismes qui ont obtenu deux subventions ou plus, dans chacun des programmes, l'essence des projets est souvent la même d'une année à l'autre.
- Bon nombre des organismes soutenus ne sont probablement pas en mesure de présenter annuellement de nouveaux projets, puisque la programmation ou les activités courantes leur demandent déjà beaucoup d'énergie.

La cohérence entre l'aide financière accordée par les programmes en cinéma, les autres programmes du Ministère et ceux de la SODEC et du CALQ

Les principaux constats quant...

... aux clientèles jointes

- Outre les deux programmes d'appel de projets en cinéma, ce sont les programmes Aide aux projets – Accueil et Aide aux projets – Appel de projets en développement des pratiques relatives à la jeune relève amateur qui donnent de l'aide de façon plus soutenue dans le secteur d'intervention du cinéma et de l'audiovisuel au Ministère.
- Il y a près de 20 % des organismes qui sont soutenus par au moins un des deux programmes évalués et un des programmes des deux sociétés d'État.
- Le programme d'appel de projets en éducation cinématographique des jeunes soutient plus souvent des projets (23,7 %) d'organismes qui reçoivent également de l'aide du CALQ et de la SODEC que le programme de diffusion du cinéma d'auteur (près de 10 %).

... à la structure des programmes du Ministère et des sociétés d'État

- Les objectifs de même que les dépenses admissibles à tous les programmes consultés sont semblables, ce qui explique en bonne partie les recoupements dans les programmes du Ministère et ceux des sociétés d'État.
- Tous les programmes soutiennent des projets qui contribuent à maintenir une certaine diversité dans l'offre cinématographique sur l'ensemble du territoire et financent les activités de promotion des organismes pour les appuyer.



1. Mise en contexte

1.1. L'histoire des programmes

Au début des années 1980, la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel a été mise sur pied afin de revoir l'ensemble de la politique québécoise en matière de cinéma et d'audiovisuel et d'émettre des recommandations en ce sens. Les travaux de cette commission ont d'ailleurs mené à l'adoption, en 1983, de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18) et à la création de la Régie du cinéma en 1985.

En 2002, une consultation publique à laquelle ont participé 40 associations, organismes du milieu et individus a permis de faire ressortir des constats et de cerner trois enjeux prioritaires qui sont :

1. Le besoin d'accroître encore davantage la qualité, la diversité et la compétitivité du cinéma et de la production audiovisuelle du Québec.
2. Le besoin d'enrichir et de diversifier l'offre cinématographique qui est proposée à l'ensemble des Québécois, dans les grands centres comme en région.
3. Le besoin de consolider l'industrie dans un contexte d'évolution technologique rapide et de concurrence accrue, tant à l'échelle nationale que sur la scène internationale.

Le Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle a été adopté en 2003 à la suite de la consultation publique. Il comprend seize mesures regroupées sous six objectifs qui « ont pour objet de favoriser le développement et la consolidation de l'industrie du cinéma et de la production audiovisuelle au Québec à toutes les étapes de la vie d'un film [...]. Des mesures verront également à stimuler l'éducation cinématographique et l'accès aux œuvres ». Il s'agit de l'aboutissement des démarches entreprises au début des années 1980.

Les programmes Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur et Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes du MCCCCF sont, en fait, des mesures qui découlent de l'adoption du Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle. Ces programmes ont été instaurés en 2003-2004 afin de soutenir les mesures associées à deux des grands objectifs du Plan, soit : « Encourager la diversité et l'accès » et « Développer l'éducation cinématographique ». Les normes de ces programmes ont toutes les deux été revues en 2006-2007 lors de la refonte des programmes du Ministère.



1.2. La création du CALQ et de la SODEC

CALQ

Le 21 décembre 1992, le gouvernement du Québec adoptait le projet de loi 53 (L.R.Q., chapitre C-57.02) créant le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)⁴. La Politique culturelle du Québec, adoptée en 1992, prévoyait la création du CALQ afin d'établir une plus grande distance entre la politique et les choix artistiques de même que pour garantir plus fermement l'autonomie des compagnies et la liberté de création⁵. C'est en avril 1994 que le Conseil a officiellement commencé ses activités visant surtout à « soutenir, sur l'ensemble du territoire québécois, la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale⁶ ».

SODEC

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) a été fondée en 1994 (L.R.Q., chapitre S-10.002) et elle remplace la Société générale des industries culturelles (SOGIC) qui assurait une fonction bancaire auprès des industries culturelles, en plus d'avoir hérité de l'attribution de l'aide financière de la Société générale du cinéma (SGC) en 1988, de même que l'Institut québécois du cinéma⁷. Elle constitue un guichet unique de soutien public. Tout ce qui portait sur le secteur d'intervention du cinéma au Ministère a été transféré à la SODEC au moment de sa création. Le mandat spécifique de cette société d'État vise essentiellement les entreprises culturelles dans différents secteurs, dont l'industrie du cinéma et de la télévision.

⁴ Conseil des arts et des lettres du Québec, *Foire aux questions... sur le Conseil et son fonctionnement*, [En ligne] <http://www.calq.gouv.qc.ca/faq/calq.htm#1> (page consultée le 17 novembre 2011).

⁵ *La Politique culturelle du gouvernement du Québec : un événement phare de l'action du gouvernement du Québec en matière culturelle*, Discours de madame Danielle-Claude Chartré, chargée de mission du MCCCCF, à l'occasion du panel concernant le Bilan des politiques au Québec. Colloque de la chaire de gestion des arts des HEC Montréal le 4 avril 2011, p. 7-9.

⁶ Conseil des arts et des lettres, *loc. cit.*

⁷ *La Politique culturelle du Québec...*, *loc. cit.*



2. Le mandat d'évaluation

Cette évaluation découle d'une demande de modification de la norme du programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes ayant été formulée par la Direction de la coordination des programmes auprès du Conseil du trésor. Après analyse de la demande, le Conseil a pris la décision d'approuver les modifications telles que formulées et de reconduire la norme jusqu'au 31 mars 2012. Une évaluation devait ensuite être faite pour permettre le renouvellement de celle-ci. Il a été décidé que cette évaluation serait réalisée conjointement avec celle du programme Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur qui cible le même secteur d'intervention.

2.1. La portée de l'évaluation

La présente évaluation s'intéresse aux résultats et aux effets des deux programmes. Une attention plus particulière est portée aux résultats directs puisque les effets et impacts sont plus difficilement mesurables. Les conclusions des analyses effectuées permettront d'apporter des ajustements de différents ordres aux programmes.

La démarche est construite autour de deux critères d'évaluation qui sont l'efficacité et l'efficience. L'efficacité d'un programme est vérifiée par le degré de réalisation de ses objectifs sur la base des résultats obtenus par rapport aux résultats attendus à court terme. Les analyses portant sur l'efficience des programmes viseront principalement à s'assurer que les ressources humaines, matérielles et financières sont adéquates et en quantité suffisante pour offrir un programme de qualité.

2.2. Les objectifs de l'évaluation

Les objectifs de l'évaluation des programmes ont été formulés par un comité de direction mis en place au moment de l'élaboration du cadre d'évaluation. Ils visent à :

- décrire les processus d'attribution des subventions comme les critères d'admissibilité ou les processus de sélection, et à proposer, s'il y a lieu, des modifications;
- faire état des résultats obtenus par les programmes par rapport aux résultats attendus en faisant ressortir les éléments liés au Plan de soutien au cinéma d'auteur et à la production audiovisuelle et au Plan stratégique 2008-2011 du Ministère;
- offrir une appréciation de l'efficience des processus de gestion des programmes dans le but de proposer, au besoin, des changements;
- comparer les clientèles visées par les programmes en cinéma, les autres programmes du Ministère et celles des programmes de la SODEC et du CALQ afin de repérer les recoupements possibles et de suggérer des améliorations;



- formuler des hypothèses quant aux effets des différentes recommandations de l'évaluation sur les autres programmes du Ministère qui sont directement ou indirectement liés aux programmes.

2.3. Les questions d'évaluation

Pour guider la démarche, des questions d'évaluation communes aux deux programmes ont été formulées :

1. La gestion des programmes est-elle adéquate sous sa forme actuelle?

iii. Efficacité

- Quel est l'écart entre les résultats attendus et les résultats obtenus?
- Les critères d'admissibilité des programmes permettent-ils toujours de contribuer à l'atteinte des objectifs des deux normes?

iv. Efficience

- Les ressources dédiées aux programmes sont-elles suffisantes?
- Les formes de gestion adoptées sont-elles efficaces?

2. Les objectifs des programmes sont-ils toujours actuels?

3. Y a-t-il une cohérence entre l'aide financière accordée par ces programmes, celle d'autres programmes du Ministère et l'aide provenant de certains programmes gérés par la SODEC et le CALQ?

2.4. La méthodologie

La première année financière de référence est 2006-2007, année au cours de laquelle la refonte des programmes du Ministère a eu lieu à la suite de la mise en place de di@pason⁸, et se termine en 2010-2011, puisqu'il s'agit de la dernière année financière achevée. Dans le cas du programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes, la norme de référence est celle de juin 2009.

Différents outils de collecte de données ont été utilisés pour répondre aux questions d'évaluation. D'abord, comme dans toutes les évaluations, une analyse des documents disponibles de même que des données qui se trouvent dans le système de gestion interne di@pason a été réalisée. Le CALQ et la SODEC ont également fourni des données de gestion relatives aux programmes dans les secteurs du cinéma susceptibles de joindre les mêmes organismes que ceux du MCCCCF. Deux questionnaires ont été distribués. Le premier s'adressait aux organismes soutenus grâce aux deux programmes entre 2006-

⁸ Le système « di@pason est un service en ligne transactionnel sécurisé qui permet de produire des demandes d'aide financière, de les transmettre au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et d'en suivre le traitement ». Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, *Informations sur le service en ligne*, [En ligne] <http://www.mcccfc.gouv.qc.ca/index.php?id=2001> (page consultée le 27 septembre 2010).



2007 et 2009-2010⁹. La liste d'envoi comprenait 91 organismes. Quatre-vingt-neuf d'entre eux ont reçu le questionnaire en version électronique par le truchement du logiciel LimeSurvey et deux autres l'ont reçu par la poste. Ce document comprenait deux sections, chacune portant sur l'un des programmes. Les organismes qui ont obtenu de l'aide financière provenant des deux programmes devaient, quant à eux, remplir les deux sections. Le questionnaire a été mis en ligne du 10 mars 2011 au 18 avril 2011. En tout, ce sont 57 organismes qui ont rempli en entier le questionnaire, ce qui représente un taux de réponse de près de 63 %.

Le deuxième questionnaire était destiné au personnel professionnel des directions régionales qui s'occupe des deux programmes. Les résultats ont permis de structurer un guide d'entretien pour un groupe de discussion avec ces mêmes personnes, qui a eu lieu le 31 mai 2011. Enfin, des échanges avec des représentants de la SODEC et du CALQ ont permis d'éclaircir certains constats qui se dégageaient des analyses effectuées.

Le contenu du présent rapport d'évaluation sera d'abord exposé par programme d'aide financière pour mettre en évidence les résultats et les constats qui lui sont propres. Des sections communes suivront afin d'éviter les redondances pour certains aspects où les démonstrations et conclusions étaient similaires. La dernière section du rapport présente une information globale quant au soutien dans le secteur d'intervention du cinéma et de l'audiovisuel au Ministère et dans les sociétés d'État concernées.

2.5. Les limites de la démarche

Chaque choix méthodologique comporte certaines limites qui doivent être considérées. Cette démarche d'évaluation traitera de l'efficacité des programmes en abordant sommairement l'efficience ou les retombées de ce dernier. Le premier choix viserait à mettre en relation les résultats observés et les ressources utilisées, alors que le second s'attarderait aux retombées du programme dans la société. Ce document présente les processus de gestion des programmes, les résultats directs observés et fait une analyse critique des processus.

⁹ Les organismes soutenus en 2010-2011 n'ont pas été intégrés à la liste d'envoi, puisque les subventions n'avaient pas encore été accordées pour cette année financière au moment où le questionnaire a été mis en ligne, soit en mars 2011. Au total, la liste aurait été de 98 organismes au lieu de 91 comme c'est le cas actuellement.

Diffusion du cinéma d'auteur

■ Introduction

Cette section traitera du programme Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur. L'information présentée permettra de répondre aux deux premières questions d'évaluation formulées par le comité de direction, qui portent respectivement sur la gestion du programme et sur ses objectifs.



3. Diffusion du cinéma d'auteur

3.1. Le modèle logique du programme

| | |
|---------------------------------|--|
| Finalité du programme | <p>Le programme Aide aux projets vise de façon générale à :</p> <ul style="list-style-type: none">• accroître l'offre d'activités, de services ou de biens pouvant contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du Ministère en ce qui a trait à la consolidation ou au développement de la culture et des communications;• favoriser l'innovation, l'expérimentation et le renouvellement de la création. |
| Objectifs du programme | <p>Les objectifs du programme visant la diffusion du cinéma d'auteur sont d'augmenter :</p> <ul style="list-style-type: none">• le nombre de films d'auteur présentés sur l'ensemble du territoire québécois;• la fréquentation des salles qui présentent des films d'auteur. |
| Clientèle cible | <p>La population de toutes les régions du Québec par l'intermédiaire des :</p> <ul style="list-style-type: none">• ciné-clubs en activité membres du Réseau Plus de l'Association des cinémas parallèles du Québec ou qui prévoient le devenir;• organismes sans but lucratif qui présentent des films d'auteur au grand public;• maisons de la culture ayant reçu d'une municipalité ou d'une municipalité régionale de comté (MRC) le mandat de mettre en œuvre un plan d'action culturel local ou régional. |
| Nature de l'intervention | <p>L'aide financière accordée par le Ministère dans le cadre de ce programme doit permettre la réalisation, sur une période déterminée, d'actions circonscrites ne pouvant être automatiquement reconduites.</p> |
| Intrants | <p><i>Ressources humaines</i></p> <p><u>Directions régionales</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Une personne responsable du dossier dans chacune des directions régionales, souvent la même personne que pour le programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique. Il ne s'agit pas d'une tâche complète. <p><u>Direction de l'audiovisuel et des médias interactifs</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Un coordonnateur ou une coordonnatrice. <p><i>Ressources financières</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Budget annuel de 500 000 \$. |
| Activités de production | <p><u>Directions régionales</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Vérification de l'admissibilité des demandes;• Analyse des demandes d'aide financière;• Priorisation des demandes dans certaines directions régionales;• Transmission à la Direction générale des politiques de culture et de communications des demandes admissibles pour analyse et recommandation;• Suivi administratif du financement des organismes admis au programme. |



| | |
|-----------------|---|
| | <p><u>Direction de l'audiovisuel et des médias interactifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse en comité des projets qui font l'objet d'une demande d'aide financière; Priorisation des demandes d'aide financière; Recommandation des demandes d'aide financière sélectionnées. |
| Extrants | <ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de films d'auteur présentés sur l'ensemble du territoire; Augmentation de la fréquentation des salles qui présentent des films d'auteur. |
| Effets | <p><i>À court terme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Diversification de la programmation offerte dans toutes les régions du Québec; Ouverture de la population à la diversité des styles cinématographiques. <p><i>À moyen et long terme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation de la population au cinéma d'auteur; Développement des publics pour le cinéma d'auteur. |
| Impacts | <ul style="list-style-type: none"> Contribution à l'un des grands objectifs du Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle, soit celui d'« encourager la diversité et l'accès »; Possibilité pour la population de toutes les régions du Québec de bénéficier, grâce au programme, de chances similaires d'être en contact avec le cinéma d'auteur; La fréquentation des salles admissibles qui présentent du cinéma d'auteur sur l'ensemble du territoire québécois s'inscrit dans la lignée de l'enjeu 2 du plan stratégique du MCCCCF visant le développement des publics. |

3.2. La gestion du programme est-elle adéquate sous sa forme actuelle?

Les aspects qui ont été étudiés pour en arriver à porter un jugement sur la gestion du programme sous sa forme actuelle sont la répartition des ressources, les résultats directs obtenus, la reddition de comptes des organismes soutenus de même que la perception qu'ils ont de celui-ci.

3.2.1. La répartition des ressources

Le programme d'appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur a un budget annuel de 500 000 \$. Chaque année, les directions régionales reçoivent les demandes d'aide financière des organismes du secteur et évaluent l'admissibilité des projets soumis. Un comité d'évaluation des demandes est ensuite mis sur pied afin de sélectionner les projets qui seront soutenus par le programme. Ce comité est composé de quatre personnes, soit la coordonnatrice du programme et trois personnes faisant partie du personnel professionnel des directions régionales. L'une de ces deux personnes siège au comité deux années consécutives pour assurer une continuité et ainsi faciliter le déroulement du processus de sélection. Le comité se base sur l'information se trouvant dans différents documents que doit fournir chaque organisme qui fait une demande d'aide financière dans ce programme. La demande d'aide formulée dans di@pason contient une description du projet et des objectifs, une présentation de l'expérience de l'équipe, du budget du projet,



des partenaires concernés et des retombées prévues. Le comité utilise également les analyses faites par le personnel professionnel des directions régionales. Depuis l'année financière 2010-2011, un document complémentaire doit être rempli par les organismes demandeurs et joint à la demande dans di@pason afin de présenter leur programmation cinématographique, la fréquentation estimée, la promotion et l'animation qui accompagneront le projet présenté. Un gabarit accessible sur le site Internet du Ministère permet une présentation uniforme de ces données.

L'évaluation des demandes est basée sur des critères généraux et spécifiques du programme qui sont affichés sur le site Internet du Ministère de même que dans la norme approuvée par le Conseil du trésor (tableau 1).

Tableau 1. Les critères généraux et spécifiques du programme Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur

Critères généraux :

Une demande est évaluée d'après :

la **pertinence du projet**, révélée notamment par :

- sa cohérence avec la mission principale du demandeur
- sa concordance avec les objectifs de l'appel de projets
- sa concordance avec le plan d'action du Ministère visant le territoire concerné (régional, national, international)
- l'absence de chevauchement ou de concurrence avec des activités existantes ou des projets en cours;

la **qualité du projet**, révélée notamment par :

- son caractère d'originalité ou d'innovation
- la nature du plan prévu pour sa réalisation
- l'expérience et les compétences de l'équipe qui s'en chargera
- la qualité des partenaires et la nature de leur engagement
- la répartition judicieuse des ressources
- le réalisme des prévisions budgétaires
- la diversité des sources de financement et leur part relative dans le montage financier prévu
- la proportion des dépenses d'administration¹⁰ par rapport aux dépenses totales
- les garanties de réalisation offertes

¹⁰ Les dépenses d'administration comprennent les salaires et avantages sociaux versés au personnel administratif de l'organisme, les honoraires professionnels, les dépenses de formation et de perfectionnement du personnel, ainsi que les dépenses de fonctionnement (service téléphonique, photocopie, poste, messagerie, matériel de bureau, cotisations, abonnements, frais financiers). (MCCCF, *Lexique des termes relatifs à l'aide financière*, [En ligne] <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2032> (page consultée le 24 août 2011).



- l'appui du milieu.

Critères spécifiques :

Les critères d'évaluation s'appliquant proprement à cet appel sont :

- la qualité de la programmation cinématographique prévue ainsi que de sa présentation
- les modalités selon lesquelles cette programmation sera offerte (horaire, tarification, etc.)
- la clientèle visée
- les activités d'animation devant accompagner la présentation des œuvres
- les activités de promotion prévues.

Un large éventail de critères

Les critères couvrent un large spectre de façon à permettre d'analyser un projet sous plusieurs angles. Cet outil d'évaluation présente toutefois des limites.

- D'abord, le critère permettant d'évaluer la pertinence du projet en fonction de la concordance avec le plan d'action du Ministère pour le territoire concerné est difficile à mesurer, parce que ces plans sont établis dans une perspective à court terme et souvent basés sur ce qui est déjà planifié comme activités.
- Les projets soutenus en diffusion du cinéma d'auteur ne concordent pas toujours avec ces plans puisque ceux-ci n'offrent pas tous des orientations dans ce secteur. Les directions régionales font par ailleurs le premier exercice de priorisation des demandes, ce qui permet tout de même de répondre aux besoins du territoire.

Absence de grille d'évaluation pour l'évaluation de certains critères qualitatifs

- Aucune grille d'évaluation n'est associée aux critères d'admissibilité qualitatifs afin de venir les préciser, de rendre l'évaluation plus objective ou même d'assurer que l'évaluation se fait de façon similaire dépendamment de la composition du comité de sélection.
- Dans la section sur la qualité d'un projet, la méthode permettant de juger de l'originalité ou de l'innovation d'un projet n'est pas précisée, tout comme l'expérience ou la compétence que doit posséder une équipe de réalisation d'un projet pour être considérée comme suffisante.
- Les documents demandés aux organismes ne donnent pas la possibilité de juger objectivement des garanties de réalisation qu'offre un projet, parce qu'aucune question ne porte sur le sujet.
- La lecture des descriptions des projets dans les fiches synthèses qui se trouvent dans le système de gestion interne du Ministère (di@pason) a permis de constater que, souvent, ce n'est pas vraiment un projet qui est présenté, mais plutôt une programmation ou des activités courantes.

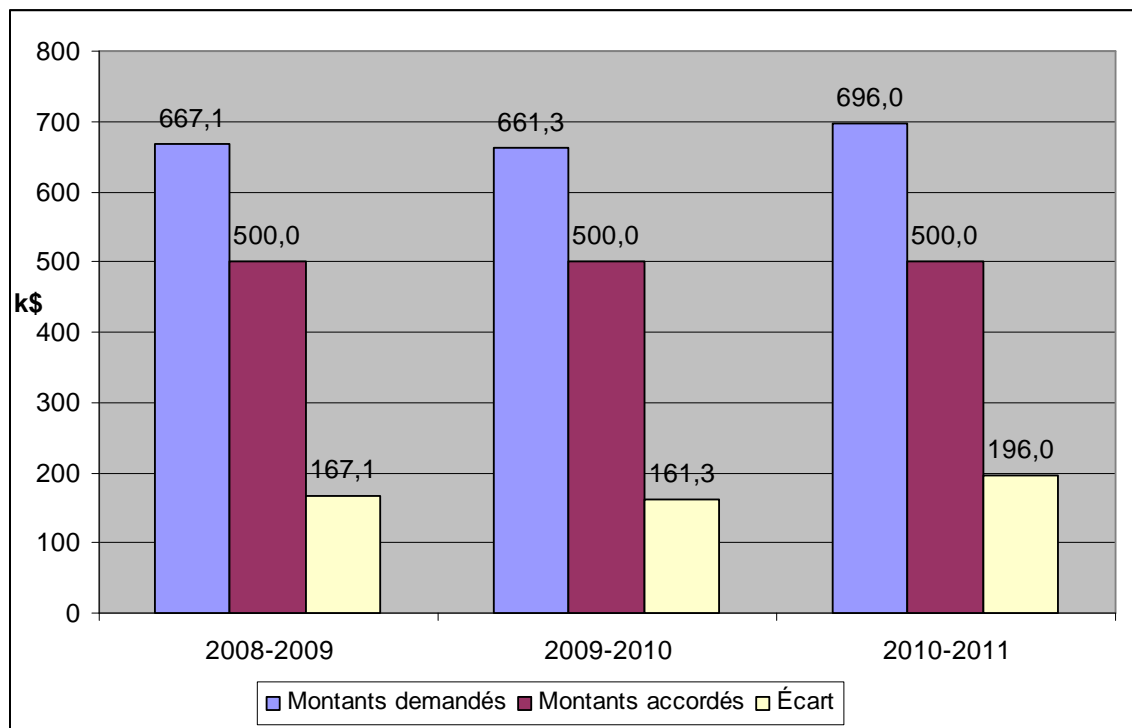


- L'originalité et l'innovation d'un projet, qui correspondent davantage à la finalité du programme, sont complexes à évaluer seulement à partir des textes écrits par les organismes. La section 5 sur la récurrence des projets s'attardera plus longuement sur ce sujet.

Les montants des demandes

- Les données compilées au cours des trois dernières années financières ont permis de mesurer l'écart entre les montants demandés par les organismes et les subventions qui leur sont accordées (Figure 1). Il appert que les montants des demandes sont similaires d'une année à l'autre, malgré une légère hausse en 2010-2011. Leur total est supérieur à l'enveloppe annuelle du programme qui est demeurée la même elle aussi.

Figure 1. L'écart entre les montants demandés par les organismes retenus et les montants accordés grâce au programme Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur de 2008-2009 à 2010-2011, en milliers de dollars





Constats :

- Le choix des projets qui seront soutenus financièrement est fait par un comité de sélection.
- Les nombreux critères d'évaluation généraux et spécifiques des projets ne sont pas définis et détaillés dans une grille d'analyse. Il est difficile de mesurer le respect de certains d'entre eux, surtout ceux portant sur les aspects innovateurs des projets et leur qualité.
- Le montant de l'aide financière demandée ne varie pas beaucoup d'une année à l'autre. Le total des demandes est supérieur à l'enveloppe annuelle du programme qui est demeurée la même au fil du temps.

3.2.2. Les résultats directs du programme

Le tableau 2 présente la répartition des subventions accordées par année financière selon certaines variables comme le type de régions¹¹, d'organismes, de salles, d'activités de même que de communautés visées par les projets.

Pour la période couverte par la démarche d'évaluation, un total de près de 2,5 M\$ a été investi par le Ministère afin de soutenir la diffusion du cinéma d'auteur au Québec. Le tableau démontre que ce sont les régions périphériques qui arrivent au premier rang en obtenant 890,5 k\$ en cinq ans, ce qui représente 35,6 % des investissements du programme. Cette somme se répartit entre cinq régions administratives, soit Lanaudière (283,0 k\$), la Chaudière-Appalaches (254,5 k\$), les Laurentides (223,0 k\$), Laval (83,0 k\$) et la Montérégie (47,0 k\$). La part la plus importante des subventions est accordée par la Direction régionale de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, avec des projets dont la valeur totalise 589,0 k\$ pour la période, c'est-à-dire 66 % des sommes accordées dans la catégorie des régions périphériques.

Suivent de près au second rang les régions éloignées avec 837,2 k\$, c'est-à-dire 33,5 % de l'ensemble des subventions accordées. Les régions intermédiaires arrivent au troisième rang, loin derrière avec 404 k\$ (16,2 %), soit un peu plus que les régions centrales qui, globalement, ont moins reçu au cours de la période (368,3 k\$ – 14,7 %). Soulignons que la région de Montréal se démarque avec, à elle seule, 14 % de l'enveloppe totale du programme de 2006-2007 à 2010-2011, alors que celle de la Capitale-Nationale fait partie des régions où le nombre de projets est le moins élevé, soit un seul en 2010-2011.

¹¹ Les régions ont été regroupées selon une typologie adaptée de celle de Fernand HARVEY et Andrée FORTIN, *La nouvelle culture régionale*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1995, p. 29-32. Cette classification est établie en fonction de la distance de chacune des régions administratives par rapport aux grands centres urbains. Les régions administratives que regroupe chacune des catégories sont pour les régions centrales : Montréal et Capitale-Nationale; les régions périphériques : Montérégie, Laval, Lanaudière, Laurentides, Chaudière-Appalaches; les régions intermédiaires : Mauricie, Centre-du-Québec, Outaouais, Estrie; les régions éloignées : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Nord-du-Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Tableau 2. Total en milliers de dollars de l'aide financière accordée en appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur selon le type de région, d'organisme, de salle, d'activité ainsi que la communauté visée, de 2006-2007 à 2010-2011

| Total | L'aide financière (k\$) accordée en appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur | | | | | Total |
|--|--|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | |
| Type de région | | | | | | |
| Centrale | 73,3 | 71,0 | 80,0 | 82,0 | 62,0 | 368,3 |
| Périphérique | 153,5 | 169,5 | 190,0 | 175,5 | 202,0 | 890,5 |
| Intermédiaire | 95,0 | 95,0 | 77,0 | 72,0 | 65,0 | 404,0 |
| Éloignée | 178,2 | 164,5 | 153,0 | 170,5 | 171,0 | 837,2 |
| Type d'organisme | | | | | | |
| Diffuseur pluridisciplinaire privé | 218,0 | 240,0 | 203,0 | 193,5 | 185,0 | 1 039,5 |
| Diffuseur spécialisé privé | 75,0 | 47,0 | 75,0 | 60,5 | 72,0 | 329,5 |
| Producteur-diffuseur privé en arts | 70,0 | 45,0 | 63,0 | 55,0 | 70,0 | 303,0 |
| Organisme ou service d'une municipalité ou lié à une municipalité | 20,0 | 45,5 | 57,0 | 65,0 | 62,0 | 249,5 |
| Organisme culturel privé autre | 32,0 | 37,0 | 22,0 | 46,0 | 32,0 | 169,0 |
| Organisme de loisir culturel privé | 30,0 | 38,0 | 38,0 | 25,0 | - | 131,0 |
| Département ou service d'un organisme privé (université, collège, autre) | 20,0 | 20,0 | 18,0 | 30,0 | 26,0 | 114,0 |
| Producteur privé en arts | - | - | - | - | 7,0 | 7,0 |
| Autres organismes | 35,0 | 27,5 | 24,0 | 25,0 | 46,0 | 157,5 |
| Type de salle | | | | | | |
| Polyvalente | 324,0 | 357,0 | 337,0 | 307,5 | 275,0 | 1 600,5 |
| Commerciale | 111,0 | 86,5 | 99,0 | 110,5 | 149,0 | 556,0 |
| Autres | 65,0 | 56,5 | 64,0 | 82,0 | 76,0 | 343,5 |
| Type d'activité | | | | | | |
| Ciné-club du Réseau plus | 275,0 | 273,0 | 284,0 | 281,0 | 280,0 | 1 393,0 |
| Ciné-club autre | 150,0 | 157,0 | 142,0 | 169,0 | 205,0 | 823,0 |
| Festival-événement | 75,0 | 70,0 | 74,0 | 50,0 | 15,0 | 284,0 |
| Communauté visée | | | | | | |
| Communauté francophone | 500,0 | 328,5 | 371,0 | 426,0 | 426,0 | 2 051,5 |
| Communautés multiples* | - | 141,5 | 129,0 | 74,0 | 74,0 | 418,5 |
| Autres | - | 30,0 | - | - | - | 30,0 |
| Ensemble | 500,0 | 500,0 | 500,0 | 500,0 | 500,0 | 2 500,0 |

* Le terme multiple est utilisé pour parler d'un projet qui vise plus d'une communauté parmi les suivantes : francophone, anglophone, allophone et autochtone.

Les demandes d'aide financière sont surtout formulées par des salles polyvalentes¹² membres de l'Association des cinémas parallèles du Québec (AC PQ) réunis sous l'enseigne Réseau Plus¹³, ce qui signifie qu'elles reçoivent un soutien de l'organisation

¹² Les salles polyvalentes font la présentation de films en public dans un lieu dont ce n'est pas la vocation principale (Définition tirée de : MCCCCF, *Portraits statistiques régionaux en culture – Annexes*, 2011, Gouvernement du Québec, p. 25).

¹³ Le Réseau-Plus regroupe les organismes du cinéma non commercial du Québec, dits les cinémas parallèles, qui tiennent leurs activités en grande partie dans des lieux polyvalents (Définition tirée de :



pour leur programmation. Près de 43 % des organismes qui ont été soutenus de 2006-2007 à 2010-2011 étaient dans cette situation, ce qui représente 1 094 k\$. C'est donc dire que 68,4 % des salles polyvalentes qui ont reçu de l'aide financière étaient membres du Réseau Plus. Par ailleurs, 22,2 % des organismes soutenus au cours de la période étaient des diffuseurs pluridisciplinaires privés¹⁴ exploitant une salle polyvalente et faisant partie du Réseau Plus (596,5 k\$). Le tableau 2 montre également que la communauté francophone est la plus souvent visée par les projets soutenus par le programme (2 051,5 k\$).

3.2.3. L'atteinte des objectifs du programme

Les rapports de reddition de comptes de l'année financière 2009-2010¹⁵ ont été consultés afin de dégager d'autres résultats du programme en relation avec les objectifs et les critères d'admissibilité de la norme. En tout, 33 rapports de reddition de comptes ont été analysés. Pour cet échantillon, ce sont au moins 765 films qui ont été présentés dans environ 728 programmes¹⁶. Il en ressort qu'il est difficile de mesurer l'atteinte des objectifs parce qu'aucune question spécifique entourant les résultats du programme n'a été intégrée au gabarit permettant de faire une reddition de comptes des projets soutenus.

L'augmentation du nombre de films d'auteur sur l'ensemble du territoire québécois

Les organismes n'intègrent pas le nombre de films qu'ils ont diffusés pendant leur période d'activité dans leur reddition de comptes. Aucune question ne porte sur ce sujet dans le gabarit proposé. Par conséquent, le total qui a été obtenu grâce à la compilation des chiffres qui se trouvent dans les rapports de reddition de comptes de l'année 2009-2010 est incomplet.

L'augmentation de la fréquentation des salles qui présentent du cinéma d'auteur

Les rapports de reddition de comptes consultés ne contiennent pas tous cette donnée. Seule une estimation, basée sur l'assistance de l'année précédente, est demandée au moment où l'organisme formule sa demande. Cependant, comme les organismes ne sont pas tous soutenus sur plus d'une année, il n'est pas possible d'utiliser cette information pour mesurer l'atteinte de l'objectif. Par ailleurs, cette donnée collectée au moment où la demande d'aide financière est formulée n'est disponible que pour l'année 2010-2011. Parmi les 33 rapports, 23 donnent un chiffre sur l'assistance totale durant la période où se déroule le projet, ce qui a permis de savoir qu'il y a eu 48 376 entrées pour ces projets en 2009-2010. Les données sur l'assistance n'étant pas fiables, cette évaluation ne s'est pas

MCCCF, *Portraits statistiques régionaux en culture – Saguenay–Lac-Saint-Jean*, 2011, Gouvernement du Québec, p. 62).

¹⁴ Les diffuseurs pluridisciplinaires présentent des spectacles des différentes disciplines que sont le théâtre, la danse, la musique, la chanson et les variétés. MCCCF, *Programme de soutien à la diffusion des arts de la scène – Rapport d'évaluation*, Gouvernement du Québec, 2007, p. 15.

¹⁵ Ce n'est pas l'ensemble des dossiers de l'année financière 2009-2010 qui ont été analysés, puisque certains projets n'étaient pas encore terminés au moment où la commande a été faite auprès des directions régionales. Ce sont donc 25 projets sur 33 qui ont été consultés. Les huit autres projets ont été réalisés en 2008-2009 par des organismes également subventionnés pour un projet en 2009-2010.

¹⁶ Un film peut avoir été présenté dans plus d'un programme (ou avoir fait l'objet de plus d'une projection) et plus d'un film peut être prévu dans un programme.



attardée à la compilation de l'assistance de 2006-2007 à 2009-2010. Il n'aurait pas été possible, malgré ces calculs, de mesurer l'atteinte de ce deuxième objectif.

Le respect des critères d'admissibilité généraux et spécifiques

On pourrait s'attendre à trouver dans les rapports de reddition de comptes des données en relation avec les critères d'admissibilité spécifiques du programme, comme sur la présence d'une personne responsable de l'animation des activités ou sur le nombre et le type de spécialistes invités pendant l'année. Cependant, ces données ne se trouvent pas toujours dans la reddition des organismes. Dans l'échantillon consulté, ce sont au moins 12 projets soutenus sur 33 qui mentionnaient une ou des personnes responsables de l'animation des activités. Il appert qu'au moins 179 spécialistes ont été invités à participer à 20 de ces projets. Le nombre de spécialistes invités varie d'un projet à l'autre, passant de 1 à 29 dans certains cas, et l'écart observé ne semble pas être attribuable au nombre de projections ou à la durée d'un projet.

En moyenne, sur l'échantillon de 33 projets soutenus, 29 d'entre eux détaillent les subventions reçues. Dans ces cas, la participation du Ministère s'élevait en moyenne à 53,8 %. À une seule occasion, la participation du Ministère était plus élevée que le maximum permis selon la norme de 75 %. Les frais d'administration¹⁷, quant à eux, devraient normalement être de 5 % et moins. Cependant, il semble que pour près de 42 % des projets étudiés ce plafond est dépassé¹⁸. Ces frais varient de 0 % à 25 % des dépenses admissibles au programme en 2009-2010.

Constats :

- Au total, 2,5 M\$ ont été investis en diffusion du cinéma d'auteur de 2006-2007 à 2009-2010.
- La part la plus importante des subventions est accordée par la Direction régionale de Laval, de Lanaudière et des Laurentides avec des projets dont la valeur totalise 589,0 k\$ pour la période de l'évaluation.
- La région de Montréal se démarque avec, à elle seule, 14 % de l'enveloppe totale du programme.
- Il n'est pas possible de rendre compte de l'atteinte des deux objectifs du programme, ni du respect des critères d'admissibilité au programme parce que les données de suivi n'ont pas été compilées annuellement.
- Les frais d'administration des projets dépassent souvent (42 % des projets en 2009-2010) le plafond de 5 %.

¹⁷ Les dépenses d'administration comprennent les salaires et avantages sociaux versés au personnel administratif de l'organisme, les honoraires professionnels, les dépenses de formation et de perfectionnement du personnel, ainsi que les dépenses de fonctionnement (service téléphonique, photocopie, poste, messagerie, matériel de bureau, cotisations, abonnements, frais financiers). (MCCCFC, *Lexique des termes relatifs à l'aide financière*, [En ligne] <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2032> (page consultée le 24 août 2011).

¹⁸ Il n'est pas possible de calculer le pourcentage que représentent les frais d'administration pour 3 des 33 projets, car la donnée n'est pas indiquée dans les rapports de reddition de comptes.



3.2.4. La qualité de la reddition de comptes

La qualité de la reddition de comptes produite par les organismes soutenus est inégale. Tous les programmes d'aide aux projets du MCCCCF utilisent présentement le même gabarit qui ne contient pas de questions sur les objectifs spécifiques de chacun d'eux. Ainsi, les rapports de reddition de comptes de l'année 2009-2010 ne permettaient pas en général de savoir si les objectifs du programme étaient atteints. On peut supposer par extrapolation, puisque le gabarit n'a pas changé de 2006-2007 à 2010-2011, que les rapports des années précédentes sont également incomplets.

Des gabarits de reddition de comptes non standardisés

Dans l'échantillon de 33 projets, près de 61 % des organismes soutenus utilisent le gabarit du site Internet du Ministère (annexe 1) que proposent les directions régionales, alors que les autres font une reddition de comptes qui s'inspire de ce modèle. Par conséquent, faute de gabarit standardisé et obligatoire, il y a des différences dans la forme que prend la reddition de comptes.

Dans presque tous les documents de l'échantillon consulté, les postes budgétaires (ou dépenses admissibles) étaient détaillés de même que la participation financière des autres partenaires du projet. Il était donc relativement simple de calculer le pourcentage que représente l'aide accordée par le MCCCCF. Cependant, l'outil sur lequel se fait la reddition de comptes n'étant pas toujours le même, il n'est pas possible de comparer les données recueillies dans la section sur les postes budgétaires. L'appellation des postes et les méthodes de calcul sont parfois différentes.

Des lacunes dans les questions posées

Le même problème se pose dans les sections qualitatives du document. Les organismes doivent présenter les retombées de leur projet pour le secteur d'intervention ainsi que pour le territoire visé. Ces deux questions sont imprécises, ce qui amène des disparités dans la nature des données collectées. De plus, bon nombre de questions n'apparaissent pas dans le document alors qu'elles permettraient pourtant de mesurer l'atteinte des objectifs du programme et même de vérifier si les critères d'admissibilité ont été respectés ou si les estimations écrites au moment où la demande d'aide est formulée étaient réalistes. Le gabarit de reddition de comptes devrait comprendre des questions sur :

- le nombre de films présentés au cours d'une saison par rapport à l'année précédente;
- le nombre de projections par film;
- le nombre d'entrées à chacune des représentations par rapport à l'année précédente;
- le nombre de spécialistes invités;
- la présence d'un ou de plusieurs animateurs.



Les données sur la participation financière des partenaires et sur les postes budgétaires qui sont déjà dans l'outil sont importantes. Cependant, il faut s'assurer que tous les organismes qui font une reddition de comptes utilisent le gabarit du Ministère et le remplissent de la même façon pour avoir la possibilité de comparer les données collectées. Pour ce faire, la forme que prend l'outil proposé aurait besoin d'être révisée. Le fichier a été élaboré en 2007 et n'est pas conçu de façon à garantir l'intégrité des catégories du document. Il serait, par ailleurs, envisageable d'élaborer un outil unique contenant à la fois la planification de la période d'activité de l'organisme et sa reddition de comptes.

Constats :

- En 2009-2010, près de 61 % des organismes ont utilisé le gabarit suggéré par le MCCCCF pour faire leur reddition de comptes.
- Plusieurs questions sont absentes du gabarit proposé, ce qui ne permet pas de documenter les objectifs du programme ni même de vérifier le respect des critères d'admissibilité.
- L'utilisation d'un outil unique de planification et de reddition de comptes pourrait être une avenue intéressante et plus simple pour les organismes soutenus.

3.2.5. La perception des organismes soutenus

Le questionnaire destiné aux organismes soutenus a permis de documenter la perception de ces derniers quant au programme d'aide financière du Ministère. Deux questions ouvertes portaient sur les points forts et les points faibles du programme d'appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur. Au total, ce sont 27 organismes qui ont donné leur opinion sur le sujet. Les pourcentages présentés dans les figures 2 et 3 ont été calculés sur le total de commentaires formulés par les répondants qui pouvaient en émettre jusqu'à trois.

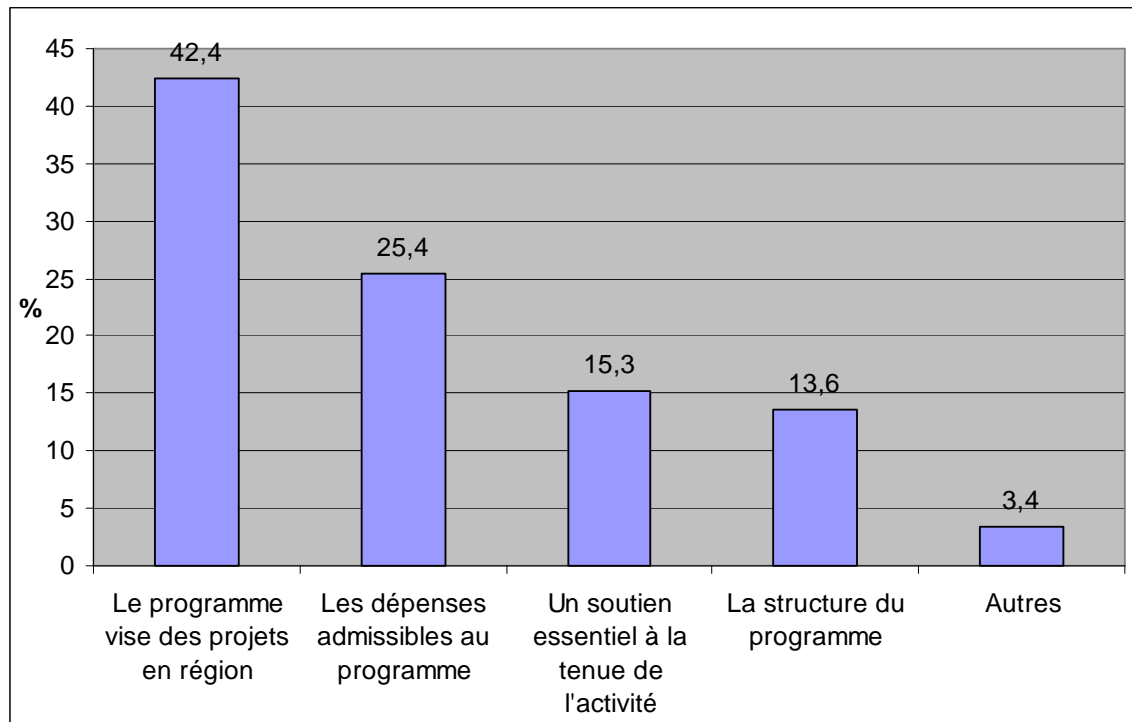
La dimension régionale : le principal point fort du programme

La figure 2 montre que les organismes considèrent que la régionalisation du programme (42,4 %) et la nature des dépenses admissibles (25,4 %) sont les deux principaux points forts relevés. Viennent ensuite le soutien que le programme apporte dans la tenue d'activités et sa structure, avec respectivement 15,3 % et 13,6 % des commentaires émis.

Le premier point fort soulevé revêt une importance particulière puisqu'il s'agit d'un aspect central du programme. Le modèle logique du programme spécifie qu'ultimement la clientèle cible est la population de toutes les régions du Québec. Pour arriver à répondre adéquatement aux besoins régionaux, le programme est même géré en grande partie par les directions régionales. Le rôle du bureau central consiste plutôt à encadrer sa mise en œuvre. Par ailleurs, la plupart des organismes précisent dans la description de leur projet que leur action répond au besoin d'avoir une offre régionale de cinéma d'auteur en dehors des grands centres urbains, où l'offre est généralement plus faible ou absente.



Figure 2. Les points forts du programme Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d’auteur selon les organismes soutenus (en pourcentage)



Le thème des dépenses admissibles au programme a fait l’objet d’un commentaire positif de la part des répondants. Il s’agit d’une indication qui confirme que les éléments visés par le soutien financier sont probablement appropriés et qu’ils répondent en bonne partie aux besoins des organismes soutenus. Cependant, il faut souligner que les dépenses admissibles touchent un large éventail d’objets qui ne limitent pas vraiment ce que peut soutenir le programme. La section 6 accordera davantage d’attention à cette question. Le tableau 3 détaille les dépenses admissibles au programme.

Tableau 3. Les dépenses admissibles au programme Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d’auteur

Les dépenses admissibles au programme sont :

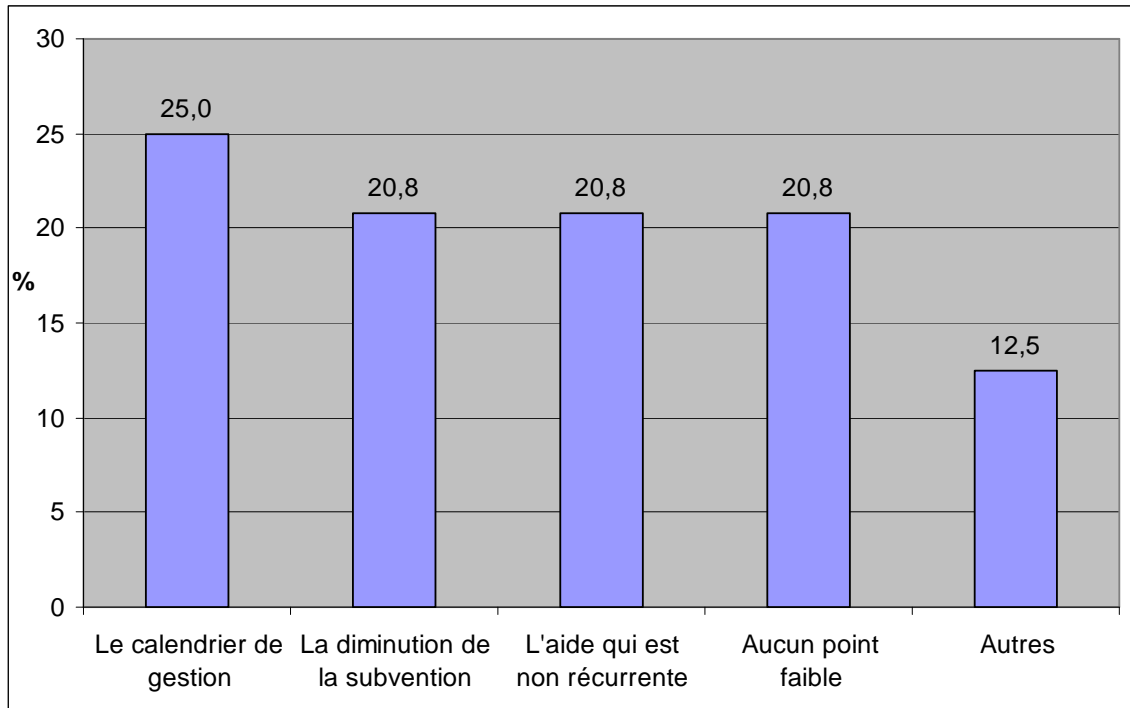
- des coûts de main-d’œuvre (avantages sociaux compris)
- des coûts de location d’équipement ou de locaux
- des coûts d’achat de matériel ou d’équipement
- des coûts de location de copies d’œuvres cinématographiques
- des frais de promotion
- des frais de déplacement
- d’autres frais afférents à la réalisation du projet, lesquels doivent être détaillés
- des frais d’administration (jusqu’à concurrence de 5 % du total des dépenses admissibles énumérées ci-dessus).



Le calendrier de gestion : le principal point faible du programme

La figure 3, quant à elle, présente les points faibles du programme d'appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur selon les organismes qui ont répondu au questionnaire. En tout, 21 des 27 répondants ont écrit un commentaire à cette question. Trois points ont été évoqués, soit le calendrier de gestion du programme (25,0 %), la diminution de la valeur des subventions (20,8 %) et l'aide qui n'est pas récurrente (20,8 %).

Figure 3. Les points faibles du programme Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur selon les répondants au questionnaire destiné aux organismes soutenus (en pourcentage)



Les commentaires sur le calendrier de gestion du programme faisaient ressortir que ce dernier ne concorde pas avec la réalité des organismes soutenus. En effet, les organismes ont mentionné qu'il y a un décalage d'environ un an entre leur période d'activité et l'aide accordée par le Ministère. Ainsi, ils doivent prévoir un an d'avance leur programmation pour pouvoir déposer une demande.

Le programme Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur ouvre généralement vers la fin du mois d'août et ferme au cours de la première semaine d'octobre de la même année. Les lettres d'annonce signées pour les projets retenus, qui spécifient le montant de la subvention qui sera accordée, sont envoyées aux organismes un peu après la mi-février, c'est donc dire environ six mois plus tard.

Le calendrier de gestion de tous les programmes du Ministère nous apprend que la période d'analyse des demandes d'aide financière déposées dans le système de gestion est généralement de six semaines pour les autres programmes d'appel de projets. En 2009-2010, cette période était d'une durée de neuf semaines pour le programme d'appel de



projets en diffusion du cinéma d'auteur. Cet écart de trois semaines est principalement dû à la tenue du comité d'évaluation des demandes. Les membres du comité ont deux semaines pour prendre connaissance des demandes qui ont été sélectionnées par les directions régionales. La troisième semaine sert à la tenue du comité et à la préparation du rapport du comité qui contient les recommandations à la ministre.

Tableau 4. Le nombre de jours ouvrables à chaque étape du cheminement des projets en diffusion du cinéma d'auteur en 2009-2010

| Étapes | Cheminement des projets en diffusion du cinéma d'auteur | |
|--------------|---|--------------|
| | Jours ouvrables | Pourcentage |
| Ouverture | Ouverture du programme | 30 25 % |
| | Analyse par les agents régionaux | 30 25 % |
| Analyse | Analyse par les membres du comité | 10 8 % |
| | Tenue du comité | 1 1 % |
| | Recommandation au cabinet | 3 2 % |
| Approbation | Approbation des instances administratives | 28 23 % |
| | Approbation des instances politiques | 5 4 % |
| | Préparation et signature des lettres | 15 12 % |
| Total | 122 | 100 % |

Le tableau 4 montre le temps nécessaire, en nombre de jours ouvrables, au traitement d'une demande d'aide financière à chacune des étapes du cheminement menant à son approbation, en se basant sur l'année 2009-2010. Même si la période d'approbation de la liste des projets retenue ne représente que 39 % du cheminement des demandes, elle chevauche la période des fêtes du mois de décembre qui comprend plusieurs congés fériés. En réalité, elle représente un pourcentage qui est plus élevé que dans le tableau précédent.

Quelques scénarios de nouveaux calendriers ont été élaborés pour pallier cette situation. Les scénarios les plus réalistes semblent être ceux qui prévoient une période d'ouverture à un autre moment de l'année financière, ce qui permettrait de réduire les délais d'approbation des recommandations formulées par le comité.

La diminution des montants accordés et la non-récurrence de l'aide

Même si les organismes consultés mentionnent qu'il y a une diminution de la valeur de l'aide financière accordée annuellement grâce au programme, le nombre de subventions total est sensiblement le même d'une année à l'autre. En effet, seule l'année financière 2010-2011 a permis d'observer une augmentation notable du nombre de projets soutenus. Le commentaire provient d'une partie de l'échantillon qui a reçu de l'aide au cours des années financières 2009-2010 et 2010-2011. Aussi, comme l'enveloppe budgétaire est restée la même chaque année, la valeur des subventions par projet a diminué puisque leur nombre est plus élevé.

En ce qui a trait au point faible soulevé quant à la non-récurrence, il s'agit d'une particularité du programme générique d'appel de projets. Comme le soulignaient les



sections précédentes, l'aide accordée par le programme en diffusion du cinéma d'auteur, même si elle cible théoriquement des projets d'une durée limitée, sert souvent dans les faits à soutenir la programmation courante et permanente des organismes. Il est donc compréhensible que ce commentaire ait été formulé par ces derniers. Cet état de fait entraîne une mise en question de la nature de l'aide qu'accorde le Ministère aux organismes de ce secteur compte tenu des besoins auxquels elle vient répondre. Par ailleurs, il convient de mettre en exergue la réalité différenciée des OBNL qui sont actuellement soutenus. Certains d'entre eux sont de très petits ciné-clubs qui ont besoin de l'aide du Ministère pour survivre. D'autres sont des salles polyvalentes ayant une programmation courante et qui exploitent un ciné-club projetant des films d'auteur un soir par semaine. Leurs besoins sont donc différents, bien que leurs projets répondent tous aux conditions d'admissibilité du programme.

Constats :

- La régionalisation du programme (42,4 %) et la nature des dépenses admissibles (25,4 %) sont les deux principaux points forts relevés.
- Le calendrier de gestion du programme ne concorde pas avec la réalité des organismes soutenus.
- L'aide accordée par le programme en diffusion du cinéma d'auteur, même si elle cible théoriquement des projets d'une durée limitée, sert souvent à soutenir la programmation courante et permanente des organismes.

3.3. Les objectifs des programmes sont-ils toujours actuels?

Le programme d'appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur comporte deux objectifs. Comme démontré précédemment, il n'a pas été possible de mesurer les résultats obtenus pour différentes raisons. Nonobstant le manque de données de suivi constaté, les énoncés d'objectifs ne permettaient pas de savoir précisément ce qui devait être mesuré. Cette section s'attarde aux énoncés des objectifs et au concept de « cinéma d'auteur ».

3.3.1. Les énoncés d'objectifs

Objectifs du programme :

- Augmenter le nombre de films d'auteur présentés sur l'ensemble du territoire québécois.
- Augmenter la fréquentation des salles qui présentent des films d'auteur.

Quoi mesurer ? Des précisions s'imposent

Dans le premier objectif, il y a deux aspects à observer. D'abord, l'augmentation du nombre de films d'auteur présentés. L'objectif ne spécifie pas si cette augmentation doit être calculée annuellement pour l'ensemble des organismes ou annuellement par organisme. De plus, l'énoncé ajoute que cette augmentation doit se faire sur l'ensemble du territoire, c'est donc dire pour la totalité des régions administratives. Actuellement, le



Ministère ne soutient pas des projets dans toutes les régions du Québec. Le tableau 5 montre bien ce propos puisqu'il appert que les régions de la Côte-Nord et du Centre-du-Québec n'ont jamais accordé d'aide financière par l'entremise du programme d'appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur de 2006-2007 à 2010-2011.

Tableau 5. Le nombre de projets soutenus annuellement par région administrative grâce au programme Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur

| Région administrative | Le nombre de projets soutenus annuellement par le programme | | | | | |
|-------------------------------------|---|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | Total |
| 01 - Bas-Saint-Laurent | 3 | 2 | 1 | 2 | 2 | 10 |
| 02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean | 5 | 4 | 4 | 4 | 4 | 21 |
| 03 - Capitale-Nationale | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| 04 - Mauricie | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 |
| 05 - Estrie | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 |
| 06 - Montréal | 3 | 4 | 4 | 5 | 3 | 19 |
| 07 - Outaouais | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 7 |
| 08 - Abitibi-Témiscamingue | 2 | 3 | 2 | 5 | 5 | 17 |
| 09 - Côte-Nord | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 10 - Nord-du-Québec | 0 | 2 | 0 | 0 | 1 | 3 |
| 11 - Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine | 2 | 3 | 4 | 2 | 3 | 14 |
| 12 - Chaudière-Appalaches | 4 | 5 | 5 | 4 | 4 | 22 |
| 13 - Laval | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 |
| 14 - Lanaudière | 3 | 3 | 4 | 4 | 6 | 20 |
| 15 - Laurentides | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 | 16 |
| 16 - Montérégie | 0 | 0 | 2 | 0 | 3 | 5 |
| 17 - Centre-du-Québec | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ensemble du Québec | 30 | 34 | 33 | 33 | 41 | 171 |

Pris textuellement, cela signifierait que l'objectif n'est pas atteint. En même temps, le Ministère est dépendant des projets qui lui sont soumis. Si aucun projet n'est déposé par les organismes d'une région, il ne peut pas offrir de soutien. Il serait judicieux de revoir le libellé du premier objectif afin de corriger ces éléments.

En ce qui a trait au deuxième objectif, l'énoncé n'est pas suffisamment précis. Il n'est pas mentionné si le calcul se fait annuellement, pour une période ou par salle. Aucun élément de comparaison ne permet d'apprécier le résultat obtenu. Il serait également pertinent de dire que seules les salles soutenues par ce programme sont ciblées. Par ailleurs, le calcul sur la fréquentation devrait tenir compte uniquement de l'assistance aux films d'auteur qu'un organisme projette. Comme mentionné précédemment, il arrive que certains organismes aient des activités plus larges que le projet soutenu par le Ministère. Il faut s'assurer que le chiffre qu'ils fournissent dans leur reddition de comptes est celui souhaité aux fins du calcul de l'indicateur.

3.3.2. Le concept de « cinéma d'auteur »

Dans les objectifs, il est clairement mentionné que le programme vise le « cinéma d'auteur ». Par ses actions, le programme tente d'en faciliter la diffusion sur l'ensemble du territoire du Québec. Dans la norme et dans le site Internet du Ministère, aucune définition n'est associée à ce concept. Pourtant, il est essentiel de savoir ce qui est visé et



de bien le transmettre non seulement pour faciliter la sélection des projets, mais également pour que les organismes qui formulent des demandes d'aide financière soient capables de juger si les films qu'ils diffusent correspondent aux critères du Ministère. Il importe de partager le même vocabulaire.

Généralement, le concept de « cinéma d'auteur » est défini par opposition à celui de « cinéma commercial ». Ainsi, selon cette approche, ce qui n'est pas du cinéma commercial se retrouve dans l'univers du cinéma d'auteur. Il serait important, pour assurer une cohérence dans l'aide que le Ministère, la SODEC et le CALQ apportent aux organismes, qu'il y ait une concertation quant à ce qui est inclus dans le concept de « cinéma d'auteur ». Ce terme pourrait même être utilisé dans le vocabulaire des trois organisations, ce qui n'est pas le cas actuellement. Par exemple, la SODEC utilise l'appellation « films québécois et de cinématographies étrangères peu diffusées » pour désigner un objet similaire.

Constats :

- Les énoncés des objectifs du programme devraient être plus spécifiques afin d'en faciliter la mesure.
- Le programme du MCCCCF cible le « cinéma d'auteur », mais la norme ne définit pas ce concept.
- Il serait important que le Ministère, le CALQ et la SODEC se concertent sur ce qui est inclus dans la définition du concept de « cinéma d'auteur », afin d'assurer une cohérence dans l'aide apportée aux organismes.



Partie

2

Éducation cinématographique des jeunes

■ Introduction

Cette section traitera du programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes. L'information présentée permettra de répondre aux deux premières questions d'évaluation formulées par le comité de direction qui portent respectivement sur la gestion du programme et sur ses objectifs.



4. Éducation cinématographique des jeunes

4.1. Le modèle logique du programme

| | |
|---------------------------------|---|
| Finalité du programme | <p>Le programme Aide aux projets vise de façon générale à :</p> <ul style="list-style-type: none">• accroître l'offre d'activités, de services ou de biens pouvant contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du Ministère en ce qui a trait à la consolidation ou au développement de la culture et des communications;• favoriser l'innovation, l'expérimentation et le renouvellement de la création. |
| Objectifs du programme | <p>L'objectif du programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes est d'augmenter le nombre de jeunes ayant bénéficié d'une éducation cinématographique grâce à une concertation entre le milieu de l'éducation, les municipalités locales et régionales et les milieux professionnels de la culture et des communications.</p> |
| Clientèle cible | <p>Les jeunes des différentes régions du Québec par l'intermédiaire des :</p> <ul style="list-style-type: none">• organismes, associations et regroupements professionnels des milieux de la culture et des communications;• établissements d'enseignement, des commissions scolaires, des comités culturels scolaires et des associations ou regroupements du milieu de l'éducation et de la formation de la main-d'œuvre;• municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC) et des conseils de bande, ou bien des organismes culturels qui relèvent de ces instances. |
| Nature de l'intervention | <p>L'aide financière accordée par le Ministère dans le cadre de ce programme doit permettre la réalisation, sur une période déterminée, d'actions circonscrites ne pouvant être automatiquement reconduites.</p> |
| Intrants | <p><i>Ressources humaines</i></p> <p><u>Directions régionales</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Une personne responsable du dossier dans chacune des directions régionales. Souvent la même personne que pour le programme Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur. Il ne s'agit pas d'une tâche complète. <p><u>Direction de la coordination des programmes</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Un coordonnateur ou une coordonnatrice. <p><i>Ressources financières</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Budget annuel de 150 000 \$;• Financement provenant des enveloppes de certaines directions régionales qui s'ajoute à l'occasion. |
| Activités de production | <p><u>Directions régionales</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Vérification de l'admissibilité des demandes;• Analyse des demandes d'aide financière;• Priorisation des demandes dans certaines directions régionales; |



| | |
|-----------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission à la Direction de la coordination des programmes des demandes admissibles pour recommandation; • Suivi administratif du financement des organismes admis au programme. <p><u>Direction de la coordination des programmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recommandation des demandes d'aide financière admissibles au programme. |
| Extrants | <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de jeunes ayant bénéficié d'une éducation cinématographique grâce à une concertation entre le milieu de l'éducation, les municipalités locales et régionales et les milieux professionnels de la culture et des communications; • Tenue d'activités d'éveil, d'expérimentation, d'innovation dans le domaine du cinéma pour les jeunes dans toutes les régions du Québec. |
| Effets | <p><i>À court terme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la compréhension du milieu du cinéma; • Stimulation de l'esprit critique des jeunes quant au cinéma; • Appréciation de la diversité des styles cinématographiques. <p><i>À moyen et long terme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des publics du cinéma; • Sensibilisation des jeunes à la culture cinématographique. |
| Impacts | <ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'un des grands objectifs du Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle, soit celui de « développer l'éducation cinématographique »; • L'augmentation du nombre de jeunes qui bénéficient d'une éducation cinématographique s'inscrit dans la lignée de l'enjeu 2 du plan stratégique du MCCCCF portant sur le développement des publics; • Possibilité pour les jeunes de toutes les régions du Québec grâce au programme de bénéficier de chances similaires d'être en contact avec le domaine du cinéma. |

4.2. La gestion du programme est-elle adéquate sous sa forme actuelle?

Pour en arriver à un positionnement quant à la gestion qui est actuellement faite du programme, différents éléments ont été analysés, soit la répartition des ressources, les résultats directs obtenus, la qualité de la reddition de comptes des organismes soutenus de même que la perception qu'ils ont de celui-ci.

4.2.1. La répartition des ressources

Le programme d'appel de projets en éducation cinématographique des jeunes a un budget annuel de 150 000 \$ réparti entre les directions régionales du Ministère. Au moment de déterminer le budget en 2003-2004, il a été établi que la répartition de l'enveloppe budgétaire (tableau 6) serait faite sur la base du pourcentage d'utilisation de l'enveloppe globale du programme Rencontres culture-éducation qui existait en 2002-2003. En 2009-2010, une analyse a été réalisée afin de vérifier si la répartition initiale de l'enveloppe répondait toujours au besoin des régions. La démarche a démontré qu'une nouvelle



répartition était nécessaire, ce qui a entraîné un ajustement des montants initiaux accordés à chacune des régions en fonction d'un calcul plus actuel¹⁹. Les principaux changements concernent les régions périphériques et intermédiaires qui ont respectivement vu leur enveloppe diminuer et augmenter. Lorsque l'enveloppe initiale d'une région n'est pas complètement utilisée, le montant excédentaire est redistribué à d'autres régions qui en ont besoin en raison du nombre de projets reçus ou de l'ampleur de ceux-ci.

Tableau 6. Répartition initiale des ressources financières en milliers de dollars et en pourcentage par types de régions en 2003-2004 et en 2009-2010

| Total par types de régions | Répartition initiale des ressources financières | |
|----------------------------|---|--------------|
| | 2003-2004 | 2009-2010 |
| Centrales | 41,0 | 40,0 |
| Périphériques | 54,0 | 46,8 |
| Intermédiaires | 20,0 | 27,4 |
| Éloignées | 35,0 | 35,8 |
| Ensemble du Québec | 150,0 | 150,0 |

La répartition régionale des projets : des précisions à apporter

L'enveloppe budgétaire étant répartie entre les régions, les projets soutenus par chacune d'elles devraient normalement se dérouler sur leur territoire administratif. Cependant, au cours des dernières années, il est arrivé que des organismes formulent des demandes dans plus d'une direction régionale pour un même projet parce que celui-ci ne se limitait pas à une seule région administrative. Bien qu'aucun organisme n'ait été subventionné pour un même projet dans le cadre du programme d'éducation cinématographique des jeunes entre 2006-2007 et 2010-2011, en théorie il leur est possible de faire plus d'une demande dans différentes régions. Généralement, les directions régionales qui ont plusieurs demandes admissibles au programme divisent l'enveloppe qui leur est réservée entre les projets. Subventionner plus d'une fois un projet risquerait-il de réduire davantage la valeur des subventions accordées? Rien dans la norme ne proscrit cette pratique. Une telle pratique est-elle souhaitable compte tenu de l'enveloppe budgétaire du programme?

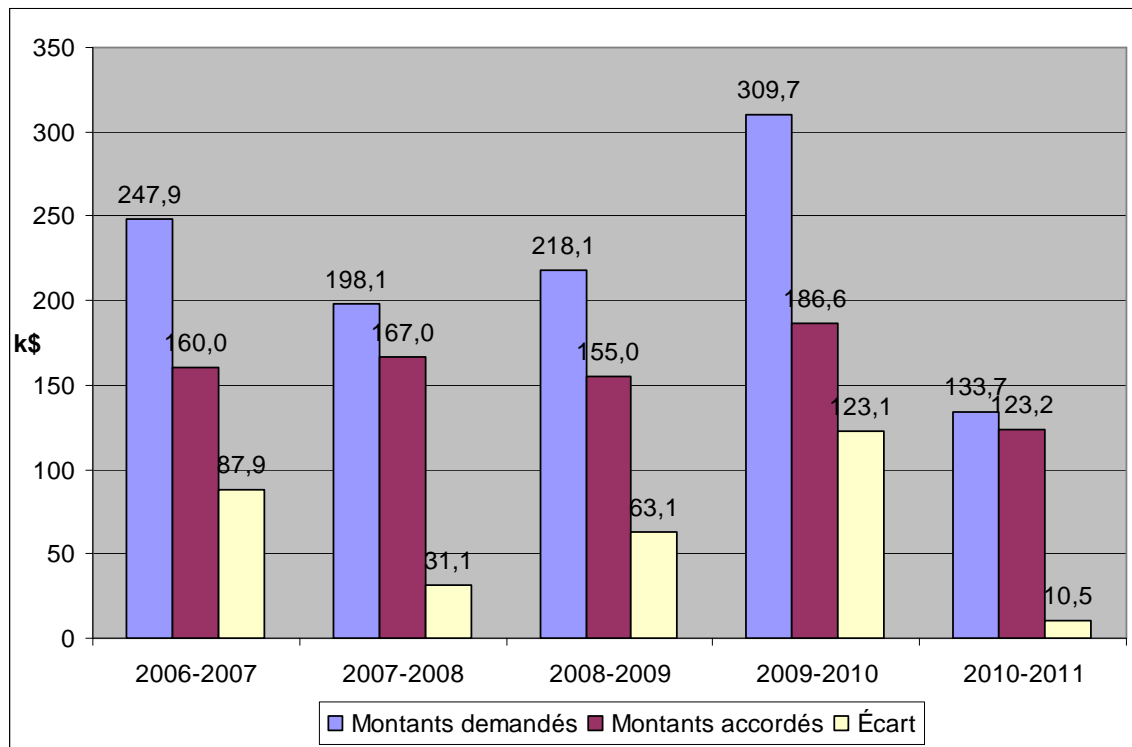
Une stabilité des clientèles concernées par le programme

La figure 4 montre que la valeur totale de l'ensemble des demandes retenues varie d'une année à l'autre alors que le budget du programme n'a pas changé depuis sa création. Pour répondre à la demande, certaines directions ont ajouté des fonds provenant de leur propre budget, ce qui explique que les montants accordés n'égalent pas 150 000 \$. En 2010-2011, on observe que l'ensemble de l'enveloppe budgétaire n'a pas été utilisé. Cette situation est due au retrait de demandes par des organismes qui avaient été retenus.

¹⁹ Il est à noter qu'il y a eu un retour temporaire à la répartition initiale de 2003-2004 pour l'année financière 2010-2011.



Figure 4. L'écart entre les montants demandés par les organismes retenus et les montants accordés grâce au programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes de 2006-2007 à 2010-2011, en milliers de dollars



Étant donné que le total des montants demandés par les organismes est toujours supérieur au budget du programme, plusieurs membres du personnel professionnel responsables du secteur d'intervention du cinéma en région ont affirmé en groupe de discussion ne pas vraiment faire la publicité du programme. Ce qui laisse présumer que les organismes qui soumettent les demandes sont souvent les mêmes d'année en année. La section suivante viendra appuyer cette hypothèse.

Constats :

- Au cours des dernières années, il est arrivé que des organismes formulent des demandes dans plus d'une direction régionale pour un même projet parce que celui-ci ne se limitait pas à une seule région administrative.
- La valeur totale de l'ensemble des demandes retenues varie d'une année à l'autre, mais elle est toujours supérieure au budget du programme qui est demeuré le même depuis sa création.
- Peu de publicité du programme est effectué, ce qui laisse penser que ce sont les mêmes organismes qui déposent des demandes d'aide financière.



4.2.2. Les résultats directs du programme

Des investissements annuels qui varient

Pour être en mesure de rendre compte des résultats directs du programme durant la période couverte par l'évaluation, des données statistiques ont été extraites du système di@pason. Les rapports de reddition de comptes de l'année 2009-2010²⁰ ont également fait l'objet d'une analyse documentaire afin de dégager les données nécessaires aux calculs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs du programme.

Tableau 7. Total en milliers de dollars de l'aide accordée en appel de projets en éducation cinématographique des jeunes selon le type de région, d'organisme, la communauté visée ainsi que la fonction de l'aide, de 2006-2007 à 2010-2011

| Total | L'aide financière (k\$) accordée en appel de projets en éducation cinématographique des jeunes | | | | | Total* |
|--|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | |
| Type de région | | | | | | |
| Centrale | 54,8 | 60,2 | 54,5 | 68,2 | 24,0 | 261,6 |
| Périphérique | 58,4 | 50,6 | 52,4 | 58,8 | 45,2 | 265,4 |
| Intermédiaire | 16,5 | 22,5 | 20,7 | 22,9 | 14,0 | 96,7 |
| Éloignée | 26,6 | 33,7 | 27,4 | 36,7 | 40,0 | 164,5 |
| Type d'organisme | | | | | | |
| Organisme de formation/École | 50,1 | 66,8 | 47,1 | 57,9 | 16,6 | 238,6 |
| Diffuseur en arts | 44,5 | 45,8 | 45,6 | 49,1 | 47,6 | 232,8 |
| Producteur ou producteur-diffuseur en arts | 33,2 | 28,8 | 30,3 | 44,2 | 24,0 | 160,5 |
| Autres | 28,6 | 25,6 | 31,8 | 35,4 | 35,0 | 156,4 |
| Communauté visée | | | | | | |
| Francophone | 152,9 | 144,5 | 132,5 | 124,2 | 109,2 | 663,3 |
| Multiplés** | 0 | 22,5 | 17,5 | 62,4 | 14,0 | 116,4 |
| Autres | 3,5 | 0 | 5,0 | 0 | 0 | 8,5 |
| Fonction de l'aide | | | | | | |
| Formation | 47,5 | 91,7 | 82,7 | 105,4 | 82,6 | 409,8 |
| Diffusion et mise en valeur | 59,3 | 51,2 | 24,9 | 63,1 | 40,6 | 239,1 |
| Production | 30,7 | 24,2 | 20,2 | 0 | 0 | 75,1 |
| Création | 9,7 | 0 | 7,8 | 5,6 | 0 | 23,1 |
| Autres | 9,2 | 0 | 19,4 | 12,5 | 0 | 41,2 |
| Ensemble | 156,4 | 167,0 | 155,0 | 186,6 | 123,2 | 788,2 |

* Les totaux ne correspondent pas toujours à l'addition de chacune des années ou des catégories en raison des arrondissements.

** Le terme multiple est utilisé pour parler d'un projet qui vise plus d'une communauté parmi les suivantes : francophone, anglophone, allophone et autochtone.

L'analyse des données statistiques a permis d'élaborer le tableau 7 regroupant l'ensemble de l'aide financière accordée annuellement selon différentes variables. Ce tableau nous

²⁰ Ce n'est pas l'ensemble des dossiers de l'année financière 2009-2010 qui ont été analysés, puisque certains projets n'étaient pas encore terminés au moment où la commande a été faite auprès des directions régionales. Ce sont donc 21 projets sur 27 qui ont été consultés. De ce nombre, un projet a été interrompu en cours d'année. Le rapport de reddition de comptes de l'organisme n'est pas complet et il n'a pas été pris en compte dans le calcul des pourcentages présentés dans cette section. C'est pourquoi il est question dans le texte de 20 dossiers analysés.



permet de constater qu'au cours de la période de 2006-2007 à 2010-2011, ce sont 788,2 k\$ qui ont été investis en éducation cinématographique des jeunes grâce au programme du Ministère. Les investissements annuels ont varié, puisque les directions régionales et l'ancienne direction de la diffusion, de la formation artistique et des programmes jeunesse ont parfois choisi d'ajouter des fonds provenant de leur budget. En 2010-2011, on remarque une diminution du montant global attribué en subventions en raison du retrait de trois projets par des organismes.

Ce sont principalement les régions périphériques et centrales qui, dans l'ensemble, ont reçu le plus d'aide financière (respectivement 265,4 k\$ et 261,6 k\$) alors que les régions intermédiaires sont celles qui en ont le moins obtenu (86,7 k\$). La région de Montréal a reçu, à elle seule, près du tiers du total de l'aide financière accordée grâce au programme. Le tableau permet également d'observer que les organismes de formation, les écoles (238,6 k\$) et les diffuseurs en arts (232,8 k\$) sont les catégories d'organismes qui soumettent le plus de projets. Les communautés francophones (663,3 k\$) sont les plus visées par les projets soutenus. Elles sont suivies par les communautés multiples (116,4 k\$).

La formation (409,8 k\$) est la fonction principale de l'aide qui est donnée aux organismes, ce qui est en cohérence avec les effets recherchés par le programme qui sont d'améliorer la compréhension du milieu du cinéma, de stimuler l'esprit critique des jeunes et d'apprécier la diversité des styles cinématographiques. Bref, de favoriser des apprentissages permettant aux jeunes d'être mieux outillés pour faire des choix cinématographiques.

La difficile mesure de l'atteinte des objectifs du programme

Le programme d'appel de projets en éducation cinématographique des jeunes a un objectif qui est d'« augmenter le nombre de jeunes ayant bénéficié d'une éducation cinématographique grâce à une concertation entre le milieu de l'éducation, les municipalités locales et régionales et les milieux professionnels de la culture et des communications ». Il s'est avéré difficile de faire le calcul du nombre de jeunes joints par les activités. Le formulaire de reddition de comptes contient bien une question sur le sujet, mais un projet d'éducation cinématographique des jeunes s'inscrit souvent dans une démarche plus large d'un organisme, soit en marge de sa programmation, en tant qu'activité courante ou comme un volet faisant partie de la programmation. La distinction est parfois difficile à faire entre les activités courantes et le projet d'éducation cinématographique dans les rapports qui sont fournis. Les organismes donnent des chiffres sur la participation des jeunes à l'ensemble de la programmation ou uniquement au projet d'éducation cinématographique des jeunes, parfois même sur les deux sans apporter de précisions sur le chiffre fourni. Certains rapports contiennent deux ou trois données différentes sur l'assistance des jeunes dans les différentes sections du formulaire.

Un exercice de comparaison entre l'assistance prévue et l'assistance réelle, sur la base de l'information collectée dans les demandes et les rapports de reddition de comptes correspondants, a été fait à partir de l'année financière 2009-2010. Au total, ce sont environ 14 769 jeunes qui ont participé à des activités réalisées dans le cadre des 20



projets dont le rapport de reddition de comptes était disponible par rapport à 29 166 prévus pour ces mêmes projets au moment de leur demande d'aide, ce qui représente un écart de 14 397 jeunes.

La participation réelle du Ministère s'élève en moyenne à 48,2 %²¹ de la valeur totale des 20 projets consultés. Pour l'année financière 2009-2010, la participation du Ministère a varié de 4,9 % à 87,9 %. À une occasion, la modalité générale du programme voulant que l'aide accordée par le Ministère ne dépasse pas 75 % des dépenses admissibles liées à un projet n'a pas été respectée. Tous les rapports de reddition de comptes contiennent une section sur les postes budgétaires. Cependant, certains organismes présentent la répartition de l'utilisation de la subvention du Ministère seulement pour le projet soutenu alors que d'autres détaillent les dépenses pour l'ensemble des activités dans lesquelles il s'inscrit. Il devient difficile de savoir si les frais d'administration du projet dépassent 5 % ou non comme le prévoit le programme. Dans l'ensemble, les frais d'administration inscrits dans les rapports de reddition de comptes ont varié de 0 % à 15,3 %. Dans les 20 demandes analysées, près de 55 % des frais étaient supérieurs à 5 %.

Pour être admissibles, les projets d'éducation cinématographique des jeunes doivent :

- faire intervenir des ressources professionnelles (individus, organismes, associations ou regroupements) appartenant au milieu du cinéma ou vouées à l'éducation cinématographique;
- faire connaître le cinéma d'auteur en utilisant des films québécois ou étrangers de genres diversifiés : documentaires, animations, courts, moyens et longs métrages de fiction.

La lecture de la reddition de comptes des organismes n'a pas permis d'établir si la première condition spécifique a réellement été respectée. L'information était rarement présente dans les rapports. Le gabarit proposé ne contient pas de section sur le sujet. Parmi les organismes qui ont affirmé avoir invité des ressources professionnelles, plusieurs n'ont pas mentionné le nombre total de collaborations. En 2009-2010, il est possible de dire qu'un minimum de 34 ressources professionnelles ont réellement participé à 10 des 20 projets consultés. Pour les 10 autres, aucune information sur le sujet n'était écrite dans les rapports de reddition de comptes. En ce qui a trait à la deuxième condition spécifique du programme, peu de données sont disponibles pour les mêmes raisons. L'information est disponible lorsque les organismes choisissent de l'inclure dans leur reddition de comptes, mais elle n'est pas obligatoire.

²¹ Une donnée extrême a été retirée du calcul de la moyenne, car elle faussait le résultat. La participation du Ministère à l'ensemble de ce projet était de moins de 5 %.



Constats :

- Au cours de la période de 2006-2007 à 2010-2011, ce sont 788,2 k\$ qui ont été investis en éducation cinématographique des jeunes grâce au programme du Ministère.
- La région de Montréal a reçu, à elle seule, près du tiers du total de l'aide financière accordée grâce au programme.
- La formation (409,8 k\$) est la fonction principale de l'aide qui est donnée aux organismes, ce qui est en cohérence avec les effets recherchés par le programme.
- Il n'est pas possible de mesurer l'atteinte de l'objectif du programme parce que les données de suivi collectées ne sont pas valides.

4.2.3. La qualité de la reddition de comptes

Le gabarit (annexe 1) suggéré par le Ministère aux organismes qui font une reddition de comptes contient des données sur la durée réelle du projet soutenu, la répartition des dépenses par postes budgétaires, la contribution des différents partenaires, les retombées de ce projet, de même que le nombre de jeunes qu'il touche. Le modèle est utilisé pour l'ensemble des programmes d'aide aux projets et date de 2007. Il s'agit d'un fichier Excel dans lequel l'organisme doit inscrire des données quantitatives et qualitatives sur le projet faisant l'objet d'une subvention. Il n'a pas été créé spécifiquement pour l'appel de projets en éducation cinématographique des jeunes.

Des gabarits de reddition de comptes à actualiser et à standardiser

La reddition de comptes varie d'un organisme à l'autre. La plupart des organismes utilisent le gabarit proposé par le MCCCCF (13/20 – 65 %). Les autres écrivent des textes qui, par ailleurs, ne reprennent pas nécessairement les catégories du gabarit du Ministère, comme dans le cas des postes budgétaires. Cet état de fait amène des disparités dans la nature de l'information disponible et ne permet pas traiter les données collectées ou d'en faire des comparaisons.

L'outil que le Ministère propose aux organismes soutenus est incomplet et pourrait être bonifié. Il contient tout de même une question portant sur le nombre de jeunes joints par le projet, ce qui en théorie devrait permettre de documenter l'objectif du programme. Pourtant, ce n'est pas le cas (voir la section 4.3.1).

Des lacunes dans les questions posées

Aucune question dans le gabarit ne permet d'avoir de l'information sur :

- le nombre de films projetés;
- le niveau de scolarité des jeunes visés par rapport à celui des jeunes qui y ont réellement participé;
- le nombre de spécialistes qui ont été invités;



- l'écart entre les objectifs mentionnés dans la demande et ce qui a réellement été réalisé;
- le type d'activité réalisée (création, projection);
- le type et le nombre de films projetés ou réalisés.

Bon nombre de ces données permettraient de savoir si les conditions spécifiques du programme ont été respectées. Pour l'instant, l'essentiel des données collectées sur ces sujets se trouve dans la section sur les retombées du projet qui se divise en deux parties, soit :

- les retombées du projet dans le ou les secteurs d'intervention visés;
- les retombées du projet sur le territoire visé.

Il s'agit de deux thèmes assez larges qui laissent place à des interprétations différentes quant au type d'information à y inscrire. La nature de l'information fournie par les organismes diffère, ce qui rend la mesure des résultats difficile. Certains d'entre eux donnent très peu de détails, alors que d'autres choisissent de bonifier leur reddition de comptes en fournissant des documents complémentaires au gabarit du MCCCCF, qui limite le nombre de caractères des réponses à 1000 par encadré. Aussi, il faut souligner que les deux thèmes sont intimement liés. Par exemple, un organisme pourrait dire que les retombées de son projet sont positives pour le secteur d'intervention, puisqu'il permet d'avoir une offre de cinéma d'auteur dans la région qui, auparavant, était inexistante. Cependant, la même information pourrait être indiquée dans l'encadré suivant qui porte sur les retombées du projet sur le territoire visé.

La forme que prend le document devrait également être revue pour en faciliter l'utilisation par les organismes, tout comme la compilation des données importantes pour le suivi que doit effectuer le Ministère. À titre d'exemple, la possibilité pour un organisme de modifier ou de retirer à sa guise les postes budgétaires du gabarit, ce qui complique parfois la compilation des données ainsi collectées.

Constats :

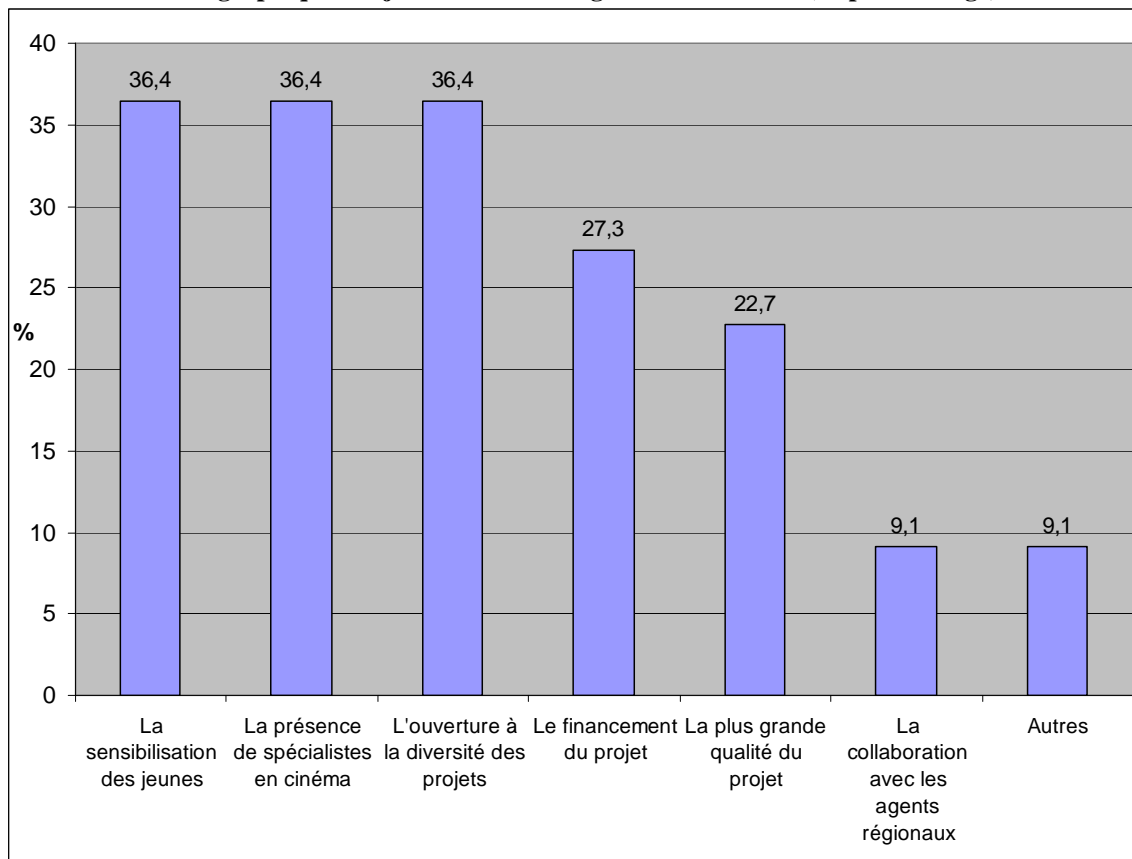
- La reddition de comptes varie d'un organisme à l'autre. Le gabarit proposé aux organismes par le Ministère est incomplet et non obligatoire, ce qui amène des disparités dans la nature de l'information disponible. Il n'est pas possible de traiter les données collectées ou d'en faire des comparaisons.
- Les questions qui se trouvent dans le gabarit et la forme du document devraient être revues afin d'en faciliter l'utilisation et de s'assurer d'avoir les données nécessaires pour mesurer l'atteinte de l'objectif du programme de même que le respect des conditions spécifiques d'admissibilité.
- L'utilisation d'un outil unique de planification et de reddition de comptes pourrait être une avenue intéressante et plus simple pour les organismes soutenus.



4.2.4. La perception des organismes soutenus

Le questionnaire transmis aux organismes soutenus par le programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes comprenait, entre autres, une question ouverte sur les points forts de celui-ci. La figure 5 permet de voir la fréquence des commentaires des organismes qui ont rempli le document. En tout, 39 commentaires ont été formulés. Les trois points les plus souvent mentionnés sont la sensibilisation des jeunes au milieu et à la diversité des styles cinématographiques (36,4 %), la présence de spécialistes en cinéma dans les projets (36,4 %), de même que l'ouverture du programme à la diversité des projets élaborés (36,4 %).

Figure 5. Les points forts du programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes selon les organismes soutenus (en pourcentage)



Trois points forts dominants et complémentaires

Le premier point fort est particulièrement important parce qu'il s'agit d'un effet recherché par le programme. Si les organismes jugent que le programme contribue à sensibiliser les jeunes, c'est que les efforts vont dans la bonne direction. La présence de spécialistes en cinéma constitue une condition spécifique d'admissibilité du projet au programme. Il est heureux de constater que plus du tiers des organismes qui ont répondu au questionnaire considèrent cette condition comme un point fort, même si la reddition de comptes n'a pas permis de savoir exactement combien de spécialistes ont participé aux projets. On peut présumer que si le gabarit posait la question du nombre de spécialistes

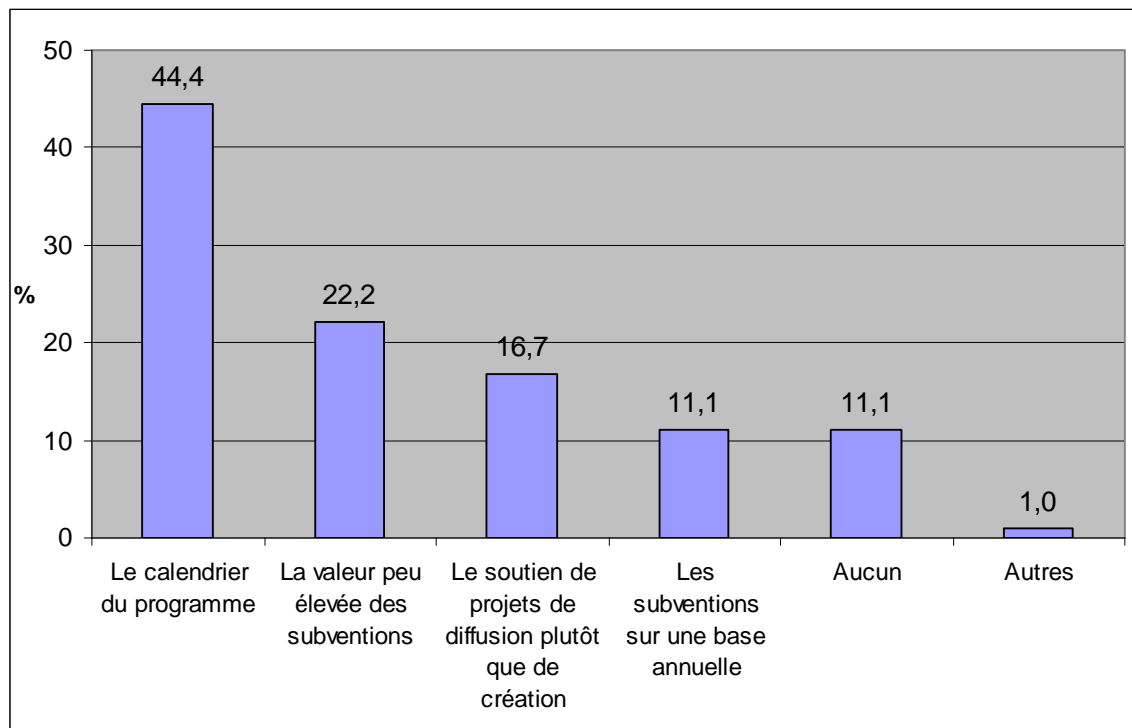


invités, le résultat serait plus élevé que celui constaté. Enfin, l'ouverture à la diversité des projets va dans le sens de la finalité du programme qui cherche à accroître l'offre d'activités, de services ou de biens et à favoriser l'innovation, l'expérimentation et le renouvellement de la création.

Le principal point faible : le calendrier de gestion

Le même genre de question a été posé aux organismes quant aux points faibles du programme (figure 6). L'élément le plus souvent mentionné est le calendrier de gestion du programme (44,4 %). Suivent la valeur peu élevée des subventions (22,2 %) et le soutien de projets en diffusion plutôt qu'en création (16,7 %).

Figure 6. Les points faibles du programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes selon les répondants au questionnaire destiné aux organismes soutenus (en pourcentage)



Après examen, il est vrai de dire que le calendrier de gestion du programme n'est pas adéquat pour les organismes qui soumettent des demandes d'aide financière en éducation cinématographique des jeunes. Les demandes d'aide financière doivent parvenir au Ministère à l'automne, entre septembre et octobre, alors que les réponses sur les subventions sont fournies aux organismes vers la fin de l'année financière, c'est-à-dire en mars de l'année civile suivante. Cette année (2011-2012), le site Internet du Ministère précise que les demandes doivent parvenir au Ministère entre le 19 septembre et le 28 octobre 2011 pour l'année financière 2012-2013. Les écoles commencent une nouvelle année scolaire. Un professeur, ou une école, doit donc prévoir un an à l'avance un projet qui aura lieu au cours de l'année scolaire suivante avec un ou des nouveaux groupes. La situation est similaire pour les organismes qui préparent des projets qui



s'adressent à des groupes scolaires. Les écoles prévoient rarement un an à l'avance la programmation de leurs activités ou de leurs sorties.

Tableau 8. Le nombre moyen de jours ouvrables à chaque étape du cheminement des projets en éducation cinématographique des jeunes de 2008-2009 à 2010-2011

| Étape du cheminement | Nombre de jours ouvrables moyen par année financière | | |
|--|--|-----------|-----------|
| | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 |
| Durée de l'analyse | 6 | 57 | 15 |
| Durée de la recommandation (Administratif) | 16 | 14 | 27 |
| Durée de la recommandation (Cabinet) | 48 | 7 | 32 |
| Total | 70 | 78 | 74 |

Par ailleurs, le tableau 8 montre le temps que passe une demande d'aide financière à chacune des grandes étapes d'approbation. En moyenne, il faut prévoir 74 jours ouvrables entre le moment où le personnel professionnel du Ministère commence l'analyse d'une demande et celui où la ministre envoie les lettres annonçant les subventions. En 2009-2010, on remarque que la durée d'approbation au niveau du cabinet est significativement plus courte qu'en 2008-2009 et qu'en 2010-2011. Habituellement, les recommandations par les membres du personnel professionnel se font à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre. Les deux étapes d'approbation (administratif et cabinet) chevauchent la période des fêtes de Noël et du jour de l'An, de même que la reprise des activités en janvier. Exceptionnellement, les recommandations de l'année financière 2009-2010 ont été déposées dans le système de gestion en février, ce qui explique la différence constatée.

Les montants accordés et le type de projets qu'il importe de soutenir

En ce qui a trait à la valeur des subventions, les faits mentionnés plus tôt sur l'écart entre la valeur totale des subventions demandées et les subventions accordées, de même que le peu de publicité fait par le personnel professionnel en charge du programme confirment les constats déjà évoqués sur ces thèmes.

Enfin, l'analyse des rapports de reddition de comptes de l'année financière 2009-2010 n'a pas démontré un nombre plus élevé de projets visant la projection de films que de projets de création. On entend par des projets de projection des activités où les jeunes regardent un film qui est projeté sur écran. Les activités de création amènent les jeunes à s'investir dans le processus de réalisation du film.

Les calculs pour mesurer l'écart entre les projets de projection de films et de création ont mené au constat que les premiers offraient la possibilité de joindre un nombre plus important de jeunes que les seconds, ce qui va dans le sens de l'objectif du programme qui vise l'augmentation du nombre de jeunes qui ont bénéficié d'une éducation cinématographique. Les écarts entre les deux types de projets sont très marqués



puisqu'une activité dans un festival de films peut joindre quelques centaines de jeunes alors que le tournage d'un court métrage n'en fait participer qu'une dizaine.

Les projets de création ne touchent pas un nombre aussi important de jeunes, parce qu'ils demandent davantage d'encadrement. Cependant, on peut se questionner sur le niveau de sensibilisation de ces jeunes. Qu'est-ce qui sensibilise davantage, les projections ou la création? La finalité du programme précise qu'il faut favoriser l'innovation, l'expérimentation et le renouvellement de la création, ce à quoi les projets de création contribuent vraisemblablement. Il semble y avoir un positionnement à clarifier entre ce qu'il faut favoriser : le nombre de jeunes joints ou leur niveau de sensibilisation.

Constats :

- Les trois points forts du programme selon les organismes consultés (à 36,4 % chacun) sont la sensibilisation des jeunes au milieu et à la diversité des styles cinématographiques, la présence de spécialistes en cinéma dans les projets, de même que l'ouverture du programme à la diversité des projets élaborés.
- Le calendrier de gestion du programme (44,4 %) n'est pas adéquat pour les organismes qui soumettent des demandes d'aide financière en éducation cinématographique des jeunes puisqu'il ne correspond pas à leur période d'activité.
- La valeur peu élevée des subventions (22,2 %) et le soutien de projets de diffusion plutôt que de création (16,7 %) sont apparus comme d'autres points faibles du programme selon les organismes soutenus.

4.3. L'objectif du programme est-il toujours actuel?

Le programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes possède un objectif. Comme démontré précédemment, il n'a pas été possible de mesurer exactement l'atteinte de cet objectif pour différentes raisons. Nonobstant les données de suivi qui ne sont pas valides, l'énoncé de l'objectif ne permet pas de savoir précisément ce qui doit être mesuré. Cette section s'attarde à ce sujet de même qu'au concept de « jeunes ».

4.3.1. L'énoncé de l'objectif

Objectif du programme :

- Augmenter le nombre de jeunes ayant bénéficié d'une éducation cinématographique grâce à une concertation entre le milieu de l'éducation, les municipalités locales et régionales et les milieux professionnels de la culture et des communications.



Un objectif à deux volets

L'objectif du programme d'appel de projets en éducation cinématographique des jeunes comprend deux volets. Le premier a trait à l'augmentation du nombre de jeunes ayant bénéficié d'une éducation cinématographique. La section sur les résultats directs du programme a démontré qu'il n'était pas possible de savoir s'il y a eu une hausse du nombre de jeunes depuis 2006. Par ailleurs, l'objectif ne précise pas par rapport à quoi doit être mesurée l'augmentation souhaitée. Est-ce toujours en comparaison de l'année précédente ou de la situation observée au moment de l'élaboration du programme en 2006? Dans les deux cas, il est difficile de juger du résultat.

Le deuxième volet a pour objet la concertation entre le milieu de l'éducation, les municipalités locales et régionales et les milieux professionnels de la culture et des communications. La lecture de la section sur l'admissibilité du demandeur de la norme permet de comprendre que le programme s'adresse à chacun de ces trois milieux, mais n'implique pas nécessairement que le projet soit le résultat d'une action concertée. Pour être plus juste, il faudrait modifier cette partie de l'énoncé qui ne reflète pas tout à fait la réalité. Il serait même possible de la retirer complètement puisque, de toute façon, cette information se trouve dans d'autres sections de la norme.

L'analyse des demandes d'aide financière, de 2006-2007 à 2010-2011, montre qu'au final une seule municipalité a fait une demande d'aide. Aucune conférence régionale des élus (CRE) ni aucun conseil de bande n'a eu de subvention. Les données ne permettent pas de savoir si ces milieux ont formulé ou non des demandes, ni si des organismes culturels relevant de municipalités ont reçu des subventions. Le formulaire de demande d'aide financière qu'ils remplissent ne pose pas cette question.

4.3.2. Le concept de « jeunes »

Le programme d'appel de projets en éducation cinématographique vise les « jeunes ». Cependant, la norme du programme ne comprend pas de définition de ce concept. Il s'agit pourtant d'un terme qui peut englober un groupe d'âge extensible, c'est pourquoi il est important d'en spécifier les limites. Une analyse documentaire a permis de comprendre que c'est lorsque la norme a été renouvelée en 2009 que le groupe d'âge visé par le programme a été retiré. Auparavant, l'objectif du programme précisait que les projets devaient servir à augmenter le nombre de jeunes de 6 à 30 ans ayant bénéficié d'une éducation cinématographique. Par ailleurs, sur le site Internet du Ministère, le lexique des termes relatifs à l'aide financière contient la définition du terme « jeune relève amateur ». On peut y lire que ce terme concerne les jeunes de 12 à 30 ans²².

La clientèle visée vient principalement des ordres d'enseignement primaire et secondaire

Présentement les projets d'éducation cinématographique qui sont soutenus visent principalement les jeunes de l'enseignement primaire et secondaire, c'est donc dire ceux qui se situent environ entre 6 et 17 ans. Les données des deux dernières années

²² MCCCCF, *Lexique des termes relatifs à l'aide financière*, [En ligne]. <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2032> (page consultée le 24 août 2011).



financières disponibles ont été compilées dans un fichier de suivi des demandes à partir duquel il a été possible de créer le tableau 9. Il est à noter qu'une bonne partie des projets s'adressent à plus d'un ordre d'enseignement (50,0 % des projets en 2009-2010; 40,7 % des projets en 2010-2011). Les jeunes du secondaire sont les plus souvent ciblés (en moyenne dans 67,7 % des projets soutenus de 2009-2010 à 2010-2011).

Tableau 9. Pourcentage de l'ensemble des projets retenus touchant les différents ordres d'enseignement en 2009-2010 et 2010-2011

| Ordres d'enseignement | 2009-2010 | 2010-2011 | Moyenne |
|-----------------------|-----------|-----------|---------|
| Primaire | 44,4 % | 56,3 % | 50,3 % |
| Secondaire | 66,7 % | 68,8 % | 67,7 % |
| Collégial | 29,6 % | 43,8 % | 36,7 % |
| Universitaire | 11,1 % | 6,3 % | 8,7 % |
| S. O. | 7,4 % | 0,0 % | 3,7 % |

Les totaux des années financières n'égalent pas 100 % puisqu'un projet peut toucher plus d'un ordre d'enseignement.

Constats :

- La formulation de l'objectif du programme devrait être revue pour faciliter la mesure des résultats obtenus en précisant qui est la population visée; par rapport à quoi doit se mesurer l'augmentation de la fréquentation; et retirer le volet concertation de l'énoncé.
- La norme du programme ne définit pas le concept de « jeunes » qui est pourtant central.
- Présentement les projets d'éducation cinématographique qui sont soutenus visent principalement les jeunes de l'enseignement primaire et secondaire, c'est donc dire ceux qui se situent environ entre 6 et 17 ans (avec une moyenne respective de 50,3 % et 67,7 %).



Partie

3

Les deux programmes

■ Introduction

Cette section portera sur la récurrence observée entre les projets soutenus par les deux programmes évalués. Elle abordera aussi la question des recoupements entre les programmes d'appel de projets en cinéma, les autres programmes du Ministère de même qu'avec ceux de la SODEC et du CALQ.



5. La récurrence des projets dans les deux programmes

Le tableau 10 montre que certains organismes ont reçu de l'aide financière pour plus d'une demande durant les cinq dernières années. Cette situation est plus fréquente chez les organismes qui sont soutenus grâce au programme de diffusion du cinéma d'auteur. Dans ce programme, 43 organismes sur 54 ont eu de l'aide financière pour deux projets ou plus, dont 20 chaque année. Du côté de l'éducation cinématographique des jeunes près de la moitié des organismes ont été soutenus pour deux projets ou plus et seulement 6 sur les cinq années.

Tableau 10. Le total des organismes qui ont été soutenus par nombre de projets selon le programme, de 2006-2007 à 2010-2011

| Nombre total d'organismes | Programme | |
|---------------------------|------------------------------|--|
| | Diffusion du cinéma d'auteur | Éducation cinématographique des jeunes |
| 1 projet | 11 | 26 |
| 2 projets | 12 | 7 |
| 3 projets | 8 | 8 |
| 4 projets | 3 | 6 |
| 5 projets | 20 | 6 |
| Ensemble | 54 | 53 |

La somme des deux programmes ne correspond pas à 98 organismes, puisque certains d'entre eux se trouvent dans les deux programmes.

Dans leur forme théorique, les deux programmes d'appel de projets qui visent le secteur du cinéma et de l'audiovisuel ont été élaborés pour offrir une aide financière non récurrente. On peut lire dans la norme de chacun des programmes que l'« aide financière accordée par le Ministère doit permettre la réalisation, sur une période déterminée, d'actions circonscrites ne pouvant être automatiquement reconduites ». Dans le cas de l'éducation cinématographique des jeunes, la norme précise même que les activités courantes d'un organisme culturel ou d'un établissement scolaire ne sont pas admissibles.

Or, une analyse détaillée de chacune des demandes d'aide financière soutenues au cours de la période couverte par l'évaluation des programmes révèle une récurrence dans les projets de certains organismes. En effet, à partir de la liste des organismes qui ont reçu de l'aide financière dans chacun des programmes évalués, il a été possible de sélectionner les demandes des organismes auxquels le Ministère a accordé deux subventions et plus afin de consulter leur description dans di@pason. Ce sont donc les descriptions de 160 projets en diffusion du cinéma d'auteur et de 92 projets en éducation cinématographique des jeunes qui ont été consultées. Le tableau suivant montre les résultats de cette démarche.



Tableau 11. La récurrence du soutien financier accordé à des projets d'organismes grâce aux programmes en cinéma du Ministère, de 2006-2007 à 2010-2011

| Total | Programme | |
|---|------------------------------|--|
| | Diffusion du cinéma d'auteur | Éducation cinématographique des jeunes |
| Nombre d'organismes qui ont obtenu deux subventions ou plus | 43 | 27 |
| Récurrence dans l'ensemble des organismes soutenus | 68,5 % | 43,4 % |
| Récurrence chez l'échantillon ayant obtenu deux subventions ou plus | 86,0 % | 85,7 % |

Le tableau 11 confirme que certains organismes ont obtenu de l'aide financière, de 2006-2007 à 2010-2011, plus d'une fois pour un même projet. On observe parfois quelques variantes dans les dossiers comme une modification du titre du projet ou l'ajout d'un volet à une activité. Cependant, chez près de 86 % des organismes qui ont eu deux subventions ou plus, dans chacun des programmes, l'essence des projets est souvent la même. Ce constat est encore plus marqué en diffusion du cinéma d'auteur. Les organismes qui reçoivent du soutien financier sont généralement des salles de cinéma qui offrent une programmation qui se distingue de celle des salles commerciales. Il est fréquemment précisé dans la description des projets que l'aide accordée par le Ministère servira à faire la promotion de la programmation de la prochaine saison de même que le développement de publics.

Dans les deux cas, il est difficile de déterminer si la récurrence observée dans les demandes résulte d'une mauvaise présentation des projets ou tout simplement de l'absence de nouveau projet. On ne cherche pas de nouveaux moyens de joindre les gens. Bon nombre d'organismes misent sur la qualité de leur programmation ou de leurs activités pour attirer de nouveaux publics. Dans les deux programmes, les organismes expliquent généralement leur mission dans leur demande et donnent un rappel des activités et des réalisations des années précédentes, ce qui ne laisse plus beaucoup de place à la description d'un projet ou d'un aspect novateur qui viendrait bonifier leur programmation ou leurs activités courantes. En diffusion du cinéma d'auteur, la description type d'un projet comprend quatre volets contenant de l'information relative à :

1. la réponse à un besoin sur le territoire;
2. la qualité de la programmation de l'organisme;
3. la promotion qui sera faite de la programmation;
4. le développement de publics, souvent en misant sur les jeunes, bien que le programme d'éducation cinématographique des jeunes soutienne ce volet.



Le sujet de la récurrence des projets dans les deux programmes a été abordé lors du groupe de discussion organisé avec le personnel professionnel des directions régionales qui est en charge des programmes en cinéma et des échanges avec les organismes de ce secteur d'intervention. Les échanges ont permis de comprendre que les professionnels et professionnelles sont au courant que des organismes obtiennent de l'aide financière pour un même projet sur plus d'une année. Selon eux, plusieurs régions n'ont pas beaucoup de salles qui diffusent du cinéma d'auteur ou d'organismes qui organisent des activités d'éducation cinématographique pour les jeunes.

De l'avis de plusieurs, les exclure des programmes aurait probablement pour effet de mettre en péril la programmation ou les activités d'organismes qui ont besoin d'aide financière pour assurer leur fonctionnement et qui permettent d'avoir une offre en cinéma d'auteur et en éducation cinématographique loin des grands centres urbains. Bon nombre de ces organismes ne seraient probablement pas en mesure de présenter annuellement de nouveaux projets, puisque la programmation ou les activités courantes demandent déjà beaucoup d'énergie. Certains sont également d'avis qu'il est préférable de soutenir plus d'une fois un même projet et de s'assurer qu'il fonctionne bien. Selon eux, il faut souvent plus d'une année pour arriver à mettre en œuvre un projet et pour le développer à son plein potentiel. De plus, il n'est pas toujours possible de penser que tous les projets soutenus pourront un jour avoir lieu sans financement. C'est toute la question de l'adaptation des normes des programmes qui est soulevée ici, car ceux-ci répondent à des besoins qui sont récurrents.

Constat :

- En diffusion du cinéma d'auteur, 43 organismes sur 54 ont reçu de l'aide financière pour deux projets ou plus, dont 20 chaque année. Du côté de l'éducation cinématographique des jeunes près de la moitié des organismes ont été soutenus pour deux projets ou plus et six sur les cinq années.
- Les deux programmes d'appel de projets en cinéma ont été élaborés afin d'offrir une aide financière non récurrente alors que les besoins auxquels ils répondent sont de nature récurrente.
- Chez près de 86 % des organismes qui ont obtenu deux subventions ou plus, dans chacun des programmes, l'essence des projets est souvent la même d'une année à l'autre.
- Bon nombre des organismes soutenus ne sont probablement pas en mesure de présenter annuellement de nouveaux projets, puisque la programmation ou les activités courantes demandent déjà beaucoup d'énergie.



6. La cohérence entre l'aide financière accordée par les programmes en cinéma, les autres programmes du Ministère et ceux de la SODEC et du CALQ

L'un des objectifs du cadre d'évaluation était de « comparer les clientèles visées par les programmes en cinéma, les autres programmes du Ministère et celles des programmes de la SODEC et du CALQ afin d'identifier les recoupements possibles et suggérer des améliorations ». Pour ce faire, une analyse comparative a été effectuée entre les organismes soutenus par les deux programmes évalués et ceux qui ont reçu de l'aide financière au cours de la même période grâce au programme d'aide au fonctionnement pour les diffuseurs en arts de la scène. De plus, l'ensemble des projets admis dans les programmes du Ministère de 2006-2007 à 2010-2011 et classés dans le secteur d'intervention « cinéma et audiovisuel » ainsi que ceux soutenus par certains programmes de la SODEC et du CALQ ont fait l'objet d'une analyse.

Les programmes des sociétés d'État pour lesquels des données ont été consultées sont :

SODEC

Programme d'aide à la promotion et à la diffusion – Cinéma et production télévisuelle

- Volet 1 – Aide aux entreprises (mise en marché et tirage de copies)
- Volet 2 – Aide aux exploitants (salles parallèles et exploitation des salles de cinéma commerciales)
- Volet 3 – Aide aux projets spéciaux
- Volet 4 – Aide aux festivals de films

CALQ

Programme de subventions en arts médiatiques

- Volet 1 – Soutien au fonctionnement pour les organismes
- Volet 2 – Soutien à des projets pour les organismes et les commissaires indépendants

6.1. Une comparaison des clientèles

Entre les programmes d'appel de projets en cinéma et le programme pour les diffuseurs pluridisciplinaires

Les échanges avec les responsables des programmes d'appel de projets en cinéma ont permis de soulever la question du pourcentage d'organismes recevant de l'aide financière grâce aux programmes et également par l'intermédiaire du programme Aide au fonctionnement pour les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène au cours de la période couverte par l'évaluation.



Le tableau 12 montre que de 2006-2007 à 2010-2011, 27 diffuseurs pluridisciplinaires soutenus au fonctionnement ont également reçu de l'aide financière pour des projets en diffusion du cinéma d'auteur. Ils ont obtenu 53,5 % de l'enveloppe totale du programme. Ceux-ci se trouvaient principalement dans les régions périphériques (52 %) et dans les régions éloignées (37 %). Ce sont les diffuseurs des régions périphériques qui ont obtenu la proportion la plus importante de l'aide financière totale accordée dans l'ensemble du Québec par le programme évalué, avec 29,6 % de l'enveloppe.

Tableau 12. Nombre de diffuseurs pluridisciplinaires soutenus par le programme Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur et valeur de l'aide accordée par types de régions de 2006-2007 à 2010-2011

| Types de régions | Diffuseurs pluridisciplinaires soutenus de 2006-2007 à 2010-2011 | | |
|---------------------------|--|---------------------|---------------------|
| | Nombre | Aide accordée (k\$) | Total accordé (k\$) |
| Centrales | 1 | 92,3 | 368,3 |
| Périphériques | 14 | 739,0 | 890,5 |
| Intermédiaires | 2 | 250,0 | 404,0 |
| Éloignées | 10 | 256,0 | 837,2 |
| Ensemble du Québec | 27 | 1 337,3 | 2 500,0 |

Cette information laisse penser que pour certains diffuseurs pluridisciplinaires, les projets en diffusion du cinéma d'auteur permettent d'utiliser leur salle et de faire travailler leur personnel les soirs où, normalement, il n'y aurait aucune activité à l'horaire. Cependant, ces données démontrent que ce ne sont pas tous les organismes qui se trouvent dans cette situation financière.

Les données collectées ont également permis de connaître le nombre de diffuseurs pluridisciplinaires soutenus au fonctionnement par le Ministère qui ont reçu de l'aide financière pour des projets d'éducation cinématographique des jeunes (tableau 13). Au total, ce sont sept diffuseurs situés dans des régions centrales ou périphériques qui ont présenté des projets en éducation cinématographique des jeunes et qui ont obtenu près de 21,0 % de l'enveloppe totale du programme de 2006-2007 à 2010-2011.

Tableau 13. Nombre de diffuseurs pluridisciplinaires soutenus par le programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes et valeur de l'aide accordée par types de régions de 2006-2007 à 2010-2011

| Types de régions | Diffuseurs pluridisciplinaires soutenus de 2006-2007 à 2010-2011 | | |
|---------------------------|--|---------------------|---------------------|
| | Nombre | Aide accordée (k\$) | Total accordé (k\$) |
| Centrales | 3 | 81,1 | 261,6 |
| Périphériques | 4 | 83,7 | 265,4 |
| Intermédiaires | 0 | 0 | 96,7 |
| Éloignées | 0 | 0 | 164,5 |
| Ensemble du Québec | 7 | 164,7 | 788,2 |

Dans l'ensemble, trois diffuseurs ont reçu de l'aide financière de façon concomitante dans les deux programmes d'appel de projets en cinéma et dans celui destiné aux diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène. Il s'agit de :



- Centre des arts de la scène Pauline-Julien
- Initiascène Inc.
- Les Arts de la scène de Montmagny

Des recoupements entre les programmes quant au soutien apporté au secteur du cinéma

Bien que chaque programme poursuive ses propres objectifs, la présente démarche visait aussi à donner un portrait de l'aide accordée dans le secteur d'intervention du cinéma et de l'audiovisuel d'abord par les programmes du Ministère, ensuite en comparant ces derniers avec les programmes des sociétés d'État.

Comme le démontre le tableau 14, il s'est avéré que plusieurs programmes du Ministère soutiennent des organismes intervenant dans ce secteur à des degrés variables. Dans l'ensemble, ce sont 384 projets entrepris par 124 organismes qui ont reçu de l'aide financière. L'écart entre le nombre de projets et le nombre d'organismes laisse voir que les mêmes organismes sont soutenus par plus d'un programme du Ministère sur plus d'une année. Le tableau présente également l'aide financière totale accordée par chacun des programmes au cours de la période. On constate que celle provenant du programme Aide aux projets – Accueil est plus élevée que celle des deux programmes évalués, ce qui est dû en grande partie aux montants plus importants accordés par projet.

Tableau 14. Le nombre et le pourcentage de projets soutenus dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel par programme au MCCCCF de 2006-2007 à 2010-2011

| Total | Nombre de projets soutenus par programme | |
|--|---|----------------------|
| | Nombre | Valeur totale |
| Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur | 171 | 2 500 000 \$ |
| Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes | 118 | 788 165 \$ |
| Aide aux projets – Accueil | 71 | 2 816 755 \$ |
| Aide aux projets – Appel de projets en développement des pratiques relatives à la jeune relève amateur | 10 | 34 300 \$ |
| Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel | 6 | 820 000 \$ |
| Aide aux initiatives de partenariat – Ententes ciblées en matière de culture ou de communications | 2 | 160 000 \$ |
| Aide aux projets – Appel de projets de coopération internationale | 2 | 26 700 \$ |
| Aide au fonctionnement pour les organismes nationaux de la jeune relève amateur | 2 | 549 240 \$ |
| Aide aux immobilisations | 1 | 4 548 \$ |
| Aide au fonctionnement pour les organismes de formation supérieure | 1 | 5 085 000 \$ |
| Ensemble | 384 | 12 784 708 \$ |



Un soutien ministériel qui déborde des deux programmes d'appel de projets en cinéma

Outre les deux programmes d'appel de projets en cinéma, ce sont les programmes Aide aux projets – Accueil et Aide aux projets – Appel de projets en développement des pratiques relatives à la jeune relève amateur qui donnent de l'aide de façon plus soutenue dans le secteur d'intervention, avec respectivement 71 et 10 projets au cours de la période. Ce sont d'ailleurs ces deux programmes qui, de par les objectifs qu'ils poursuivent, risquent de joindre les mêmes clientèles que les deux programmes d'appel de projets évalués. Le premier cherche à :

- améliorer la qualité et augmenter l'offre, dans ses différents secteurs d'intervention sur l'ensemble du territoire québécois, de biens, d'activités ou de services culturels ou de communication;
- augmenter le nombre de personnes bénéficiant des biens, activités ou services qui résultent de ces projets.

Comme dans le cas du programme d'appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur, le programme cible l'augmentation de l'offre sur le territoire et du nombre de personnes qui bénéficient des activités ou services découlant d'un projet. De plus, le secteur du cinéma et de l'audiovisuel constitue un volet spécifique de ce programme. Les demandeurs admissibles sont les regroupements et les organismes à but non lucratif œuvrant dans le secteur, les centres ou groupes de recherche, les établissements d'enseignement universitaire et les structures administratives autochtones mandatées par le gouvernement pour gérer le développement des communautés. Il y a un recoupement possible dans la clientèle cible du programme.

Le programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des pratiques relatives à la jeune relève amateur, quant à lui, a comme objectifs :

- la participation des jeunes de la relève à des manifestations culturelles;
- le nombre de jeunes amateurs qui reçoivent de la formation et un encadrement lors de manifestations culturelles pouvant leur servir de tremplin dans le but d'améliorer la pratique de leur loisir culturel.

Ces objectifs se rapprochent un peu plus du programme Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes. Cependant, comme les manifestations culturelles dont il est question doivent être nationales, plusieurs petits organismes soutenus en éducation cinématographique des jeunes ne sont pas admissibles, ce qui limite les recoupements qui pourraient être observés entre les clientèles des deux programmes.

Des organismes soutenus grâce à plusieurs programmes...

D'abord, on constate des recoupements entre les deux programmes qui font l'objet d'une évaluation. Sur les 98 organismes soutenus durant la période de 2006-2007 à 2010-2011,



8 ont reçu de l'aide financière pour la diffusion du cinéma d'auteur et l'éducation cinématographique des jeunes au cours d'une même année financière. Il s'agit de :

- Caravane Films Productions – 5 années
- Les Arts de la scène de Montmagny – 5 années
- Initiascène Inc. – 5 années
- Paralœil – 4 années
- Centre des arts de la scène Pauline-Julien – 3 années
- Ciné-Club Alma – 3 années
- Cinémaboule – 3 années
- Racamés – 2 années

Les données démontrent également que 11 organismes ont obtenu une subvention de l'un des deux programmes évalués et d'au moins un autre programme d'aide financière du Ministère. Ce chiffre monte à 19 lorsqu'il est question de l'aide accordée par l'un des deux programmes d'appel de projets en cinéma et celle provenant du CALQ ou de la SODEC. Il y a donc près de 20 % des organismes qui sont soutenus par au moins l'un des deux programmes évalués et un des programmes des deux sociétés d'État.

Tableau 15. Le nombre d'années de soutien financier chez sept organismes par programme du MCCCCF, du CALQ et de la SODEC de 2006-2007 à 2010-2011

| Organismes soutenus | Nombre d'années de soutien financier par programme des trois organisations | | | | | | | | |
|--|--|-------|---------|----------------------|---------------|-----------|---------|---------|--------|
| | MCCCCF* | | | | SODEC | | CALQ | | |
| | Diffusion | Éduc. | Accueil | Jeune relève amateur | Salles paral. | Festivals | Projets | Projets | Fonct. |
| Association des cinémas parallèles du Québec** | 0 | 2 | 5 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Caravane Films Productions | 5 | 5 | 0 | 5 | 0 | 5 | 1 | 1 | 0 |
| Festival du film de l'Outaouais | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 |
| Les Rendez-vous du cinéma québécois | 0 | 5 | 4 | 0 | 0 | 5 | 1 | 3 | 0 |
| Paralœil | 5 | 4 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 5 |
| Productions Scénat de l'Abitibi-Témiscamingue | 0 | 4 | 2 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 |
| Vues d'Afrique | 0 | 4 | 5 | 0 | 0 | 5 | 0 | 1 | 0 |

* Les programmes du MCCCCF mentionnés dans le tableau sont compris dans le programme générique d'aide aux projets.

** L'Association des cinémas parallèles a également été soutenue au fonctionnement pour deux années.



Les recouvrements sont plus marqués pour sept organismes (tableau 15) qui ont reçu de l'aide de l'un des deux programmes d'appel de projets en cinéma, d'autres programmes du Ministère et de ceux des sociétés d'État, le tout, sur plus d'une année financière. Pour ces sept organismes, l'aide financière provenant des deux programmes d'appel de projets en cinéma ne représente pas un pourcentage très élevé de l'aide totale qu'ils reçoivent du MCCCCF et des sociétés d'État. Elle est en moyenne de 20,3 % pour les projets de diffusion du cinéma d'auteur et de 8 % pour ceux d'éducation cinématographique des jeunes. Plusieurs scénarios sont envisageables pour expliquer ces recouvrements dans l'aide attribuée par les programmes du Ministère et ceux de la SODEC et du CALQ, comme des subventions accordées à différents volets d'un même projet ou la mise sur pied par un organisme de différents projets ou activités au cours d'une même année.

Le programme d'appel de projets en éducation cinématographique des jeunes soutient plus souvent des projets (23,7 %) d'organismes qui reçoivent également de l'aide du CALQ et de la SODEC que le programme de diffusion du cinéma d'auteur (près de 10 %). Il faut toutefois souligner que les deux sociétés d'État n'ont pas de programme qui vise directement les jeunes, ce qui laisse penser qu'il ne s'agit pas des mêmes projets ou qu'il s'agit d'un volet différent d'un projet.

Constats :

- Certains diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène soutenus au fonctionnement reçoivent de l'aide financière grâce aux deux programmes d'appel de projets en cinéma (53,5 % de l'enveloppe en diffusion du cinéma d'auteur et 21,0 % en éducation cinématographique des jeunes).
- Outre les deux programmes d'appel de projets en cinéma, ce sont les programmes Aide aux projets – Accueil et Aide aux projets – Appel de projets en développement des pratiques relatives à la jeune relève amateur qui donnent de l'aide de façon plus soutenue dans le secteur d'intervention du cinéma et de l'audiovisuel au Ministère, avec respectivement 71 et 10 projets au cours de la période.
- Il y a près de 20 % des organismes qui sont soutenus par au moins un des deux programmes évalués et un des programmes des deux sociétés d'État.
- Le programme d'appel de projets en éducation cinématographique des jeunes soutient plus souvent des projets (23,7 %) d'organismes qui reçoivent également de l'aide du CALQ et de la SODEC que le programme de diffusion du cinéma d'auteur (près de 10 %).

6.2. Des recouvrements dans la structure des programmes du Ministère et des sociétés d'État

Les recouvrements dans les programmes des trois organisations s'expliquent en bonne partie par leur structure. Les objectifs de même que les dépenses admissibles à tous les programmes consultés sont similaires. On peut donc penser que ce sont les mêmes organismes qui peuvent présenter des demandes d'aide financière.



Dans les objectifs généraux des programmes consultés, les types d'activités qui sont ciblés sont la diffusion et l'amélioration de l'accès aux œuvres cinématographiques, la circulation des œuvres et le développement de publics. Pour ce faire, ils soutiennent des projets qui contribuent à maintenir une certaine diversité dans l'offre cinématographique sur l'ensemble du territoire et financent les activités de promotion des organismes pour qu'elles soient réussies. Les programmes du CALQ et de la SODEC se déclinent en volets qui précisent les types d'intervention visés. Cependant, dans l'ensemble, ces divers volets contribuent à l'atteinte des objectifs généraux des programmes. Au MCCCCF et au CALQ, il est spécifié que ces projets ne doivent pas être récurrents. La SODEC, quant à elle, dit favoriser la continuité sans pour autant que le soutien accordé soit automatique.

Le Ministère et les deux sociétés d'État prévoient dans leurs normes des dépenses qui sont admissibles dans chacun de leurs programmes. L'évaluation a tenté de voir si des recoupements existaient quant aux types de dépenses. Dans l'ensemble, certaines dépenses se retrouvent dans plus d'un programme. Le tableau 16 montre les dépenses que chacun des programmes consultés autorise.

Tableau 16. Les dépenses admissibles aux programmes d'aide financière en cinéma du MCCCCF, du CALQ et de la SODEC

| Dépenses admissibles | Programmes | | | | |
|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------|------|-------|
| | Éducation cinématographique | MCCCCF Cinéma d'auteur | Accueil | CALQ | SODEC |
| Coûts de main-d'œuvre | X | X | X | X | |
| Frais de promotion | X | X | X | X | X |
| Frais de déplacement | X | X | X | X | |
| Coûts d'achat de matériel | | X | X | | X |
| Coûts de location | X | X | X | X | X |

Dans le cas de la SODEC, le tableau 16 fait uniquement état du volet d'aide aux salles parallèles. Il faut préciser que les autres volets du programme Aide à la promotion et la diffusion, soit celui visant les projets spéciaux et celui sur les festivals de films, ne déclinent pas de dépenses admissibles. En fait, l'accent est plutôt mis sur les conditions d'admissibilité, sur les objectifs généraux et spécifiques du programme. On peut donc supposer qu'il y a davantage de dépenses admissibles lorsqu'un organisme reçoit de l'aide grâce à ces volets.

Constats :

- Les objectifs de même que les dépenses admissibles à tous les programmes consultés sont similaires, ce qui explique en bonne partie les recoupements dans les programmes du Ministère et ceux des sociétés d'État.
- Tous les programmes soutiennent des projets qui contribuent à maintenir une certaine diversité dans l'offre cinématographique sur l'ensemble du territoire et financent les activités de promotion des organismes pour les appuyer.



Conclusion

Ce processus d'évaluation portant sur les programmes Aide aux projets – Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur et Aide aux projets – Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes s'inscrit dans une démarche d'évaluation continue au MCCCCF et avait pour objectif de satisfaire à une demande du Conseil du trésor qui exigeait une évaluation de la norme en éducation cinématographique des jeunes avant le 31 mars 2012 pour permettre son renouvellement. Elle tentait également de répondre à des questionnements internes quant aux possibles recouvrements entre les programmes du Ministère et ceux de la SODEC et du CALQ visant des organismes du milieu du cinéma et des arts médiatiques. Pour ce faire, trois questions d'évaluation avaient été formulées par le comité de direction des évaluations afin de porter un jugement sur la gestion des programmes, leurs objectifs et sur la cohérence de l'aide financière accordée par les programmes évalués, les autres programmes du Ministère de même que ceux de la SODEC et du CALQ.

Cette étude a permis de constater que certains ajustements devaient être apportés quant au suivi des données de gestion des deux programmes, puisqu'il n'est pas possible de mesurer l'atteinte de leurs objectifs. L'évaluation n'a pas pu documenter avec certitude les résultats directs des programmes. Elle met en lumière des propositions d'améliorations qu'il serait pertinent d'introduire dans les normes et dans les outils de suivi actuellement utilisés.

Le document démontre une certaine récurrence des organismes et des projets soutenus par les deux programmes, alors que ceux-ci doivent en théorie apporter une aide financière à des projets ponctuels. Cependant, il semble que bon nombre d'organismes soutenus ne sont pas en mesure de présenter des projets novateurs chaque année, car le maintien de leur programmation annuelle représente déjà un défi important.

Enfin, cette évaluation tente de vérifier la cohérence de l'aide financière accordée par le Ministère et ses sociétés d'État. D'abord, il s'est avéré que l'aide apportée au secteur du cinéma et de l'audiovisuel déborde des deux programmes évalués, puisque d'autres programmes du Ministère soutiennent aussi des organismes et des projets du secteur. Ensuite, on observe que des recouvrements existent entre l'aide financière provenant du MCCCCF, de la SODEC et du CALQ parce que les objectifs et les dépenses admissibles des programmes sont similaires dans la mesure où ils visent tous à maintenir une diversité dans l'offre cinématographique sur l'ensemble du territoire et financent des activités de promotion et de diffusion. Une partie de leur clientèle respective est donc concernée par plus d'un programme.



Bibliographie

- CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC, *Foire aux questions... sur le Conseil et son fonctionnement*, [En ligne]
<http://www.calq.gouv.qc.ca/faq/calq.htm#1> (page consultée le 17 novembre 2011).
- CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC, *Programme de subventions en arts médiatiques – Renseignements généraux*, [En ligne]
http://www.calq.gouv.qc.ca/organismes/arts_mediatiques.htm (page consultée le 4 février 2011).
- HARVEY, Fernand, et Andrée FORTIN. *La nouvelle culture régionale*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1995, 255 p.
- La Politique culturelle du gouvernement du Québec : un événement phare de l'action du gouvernement du Québec en matière culturelle*, Discours de madame Danielle-Claude Chartré, chargée de mission du MCCCCF, à l'occasion du panel concernant le Bilan des politiques au Québec. Colloque de la chaire de gestion des arts des HEC Montréal le 4 avril 2011, 19 p.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Informations sur le service en ligne*, [En ligne]
<http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2001> (page consultée le 27 septembre 2010).
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Évaluation – Programme Aide au fonctionnement pour les Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques*, Gouvernement du Québec, 2010, 72 p.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Lexique des termes relatifs à l'aide financière*, [En ligne]
<http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2032> (page consultée le 24 août 2011).
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Portraits statistiques régionaux en culture – Annexes*, Gouvernement du Québec, 2011, 40 p.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Portraits statistiques régionaux en culture – Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Gouvernement du Québec, 2011, 96 p.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Programme de soutien à la diffusion des arts de la scène – Rapport d'évaluation*, Gouvernement du Québec, 2007, 43 p.



MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Rapport annuel de gestion 2009-2010*, Gouvernement du Québec, 2010, 99 p.

MINISTÈRE DES FINANCES, *Budget 2010-2011 – Discours sur le budget*, Gouvernement du Québec, 2010, 46 p.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 – Dépenses publiques : des choix responsables*, Gouvernement du Québec, 2010, 45 p.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES, *Programme d'aide à la promotion et à la diffusion – Cinéma et production télévisuelle*, 2009-2010, 15 p.

Culture,
Communications et
Condition féminine

Québec 